

RÉTROSPECTIVE

TABLE RONDE NATIONALE
sur L'ENVIRONNEMENT
et L'ÉCONOMIE

ANNUELLE

T R N E E



George Connell, Président

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

R.C. (Reg) Basken

Président, Energy and Chemical Workers Union

L'honorable Jean Charest

Ministre de l'Environnement, Gouvernement du Canada

L'honorable J. Glen Cummings

Ministre de l'Environnement, Gouvernement du Manitoba

Pat Delbridge

Présidente, Pat Delbridge Associates Inc.

Josefina Gonzalez

Agente de recherche, Société Forintek Canada

Diane Griffin

Directrice générale, Island Nature Trust

Leslie Harris

Université Memorial, Terre-Neuve

Tony Hodge

École d'urbanisme, Université McGill

Susan Holtz

Agente de recherche, Ecology Action Centre

John E. Houghton

Président, QUNO Corporation

Pierre Marc Johnson

Directeur de recherche, Centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill

Geraldine A. Kenney-Wallace

Présidente et vice-chancelière, Université McMaster

Lester Lafond

Président, Lafond Enterprises Ltd.

L'honorable Donald Mazankowski

Ministre des Finances, Gouvernement du Canada

Jack MacLeod

Directeur, Shell Canada Ltée.

L'honorable Bill McKnight

Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Gouvernement du Canada

David Morton

Président et directeur général, Alcan Aluminium

Bob Page

Faculté des sciences environnementales, Université de Calgary

Leona Pippard

Présidente et directrice générale, Canadian Ecology Advocates

Juge Barry D. Stuart

Cour territoriale du Yukon

L'honorable Bernhard Wiens

Ministre de l'Environnement, Gouvernement de la Saskatchewan et président du Conseil canadien des ministres l'environnement

L'honorable Michael Wilson

Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, Gouvernement du Canada

Directeur général: Ron Doering



MEMBRES DE LA TABLE RONDE NATIONALE AVEC L'HON. PAULINE BROWNE, MAI, 1992, AU PARLEMENT (ÉDIFICE DU CENTRE), OTTAWA, À L'OCCASION DU DÉPÔT DU PROJET DE LOI C-72, MAINTENANT ADOPTÉ. SANCTION ROYALE REÇUE LE 23 JUIN 1993.

LA TABLE RONDE NATIONALE SUR
L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE
favorise l'adoption des principes et des pratiques
du développement durable dans tous les secteurs
de la société canadienne et dans toutes les régions
du Canada.

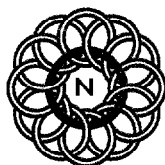
PAR DÉVELOPPEMENT DURABLE, on entend le développe-
ment qui permet de répondre aux besoins présents sans mettre
en péril l'aptitude des générations futures à répondre à leurs
propres besoins.

RELEVANT DIRECTEMENT DU PREMIER MINISTRE, la
Table ronde nationale représente un carrefour indépendant
composé de représentants influents du gouvernement, du
milieu des affaires, des sciences, des groupes écologistes, des
universités, des syndicats et des peuples autochtones.

À L'ENCONTRE DE LA PLUPART DES AUTRES ORGAN-
ISMES, la Table ronde nationale réunit des personnes aux
intérêts habituellement opposés et prend des décisions fondées
sur un consensus.

T

R



E

E

16 juin 1993

Cette quatrième rétrospective annuelle marquera la fin de la première phase d'élaboration organisée dans le cadre des travaux de la Table ronde nationale. La prochaine phase, exécutée conformément à la nouvelle Loi établissant la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (Projet de loi C-72) sera mise en oeuvre à l'automne de 1993.

Nous serons heureux de vous rendre compte, Madame la Première ministre, de ce nouveau chapitre dans le cheminement de la Table ronde nationale. La nouvelle Loi qui s'applique à la Table ronde nous attribue un statut indépendant d'organisme gouvernemental. Cela ne modifie pas radicalement notre mandat, mais nous bénéficions d'une plus grande autonomie de fonctionnement, et toute ambiguïté relative aux rapports entre la Table ronde et le gouvernement est dissipée.

La Loi rend également compte de la prise de conscience collective de nos législateurs et de la population canadienne, qui réalisent que la route conduisant au développement durable sera longue et difficile. La Table ronde s'est engagée à servir de guide tout au long de cette route.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ancien Premier ministre, Brian Mulroney, ainsi que l'honorable Jean Charest, pour le rôle de premier plan qu'ils ont joué dans le projet qui a conduit à la création de la Loi sur la Table ronde.

Les réussites de ces quatre dernières années sont en partie imputables à la supervision du président fondateur, David Johnston, et des membres fondateurs, qui sont encore nombreux à servir notre cause aujourd'hui.

Un hommage mérité a été rendu à l'un des membres fondateurs les plus dévoués, à savoir le regretté Roy Aitken, grâce aux stages créés par l'INCO. Ces stages permettront chaque année à deux étudiants d'acquérir une première expérience des questions liées au développement durable, à la fois dans l'industrie et dans les organisations de protection de l'environnement.

Un autre membre fondateur, David Buzzelli, a récemment été nommé au poste de coprésident fondateur du President's Council on Sustainable Development aux États-Unis. Ce conseil est très similaire à notre Table ronde nationale, et de par le rôle de premier plan qu'il occupe, M. Buzzelli veillera à ce que le conseil travaille efficacement.

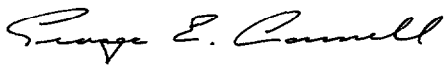
Margaret Kerr, qui a été l'une des premières membres du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, ainsi qu'une membre fondatrice, a quitté la Table ronde l'an dernier. Elle continue néanmoins à faire bénéficier de son expertise et de son soutien le Groupe de travail de la Table ronde sur le commerce et la durabilité.

Jim MacNeill, qui a quitté lui aussi la Table ronde il y a quelques mois, demeure l'un des principaux spécialistes et chefs de file mondiaux en matière de développement durable. Il conservera des liens étroits avec la Table ronde, et sera une source d'inspiration pour ses membres.

Nous avons la chance d'avoir conservé dans nos rangs un grand nombre des membres fondateurs tout au long du processus d'élaboration. Cela nous a permis de viser toujours les mêmes objectifs, de penser et d'agir dans un esprit de cohérence, et d'adopter une approche des problèmes les plus épineux basée sur un processus consensuel fermement établi. Parallèlement, les nouveaux membres de la Table ronde ont apporté un sang nouveau grâce à leurs idées, mais aussi à leur énergie.

Lorsque la nouvelle loi sera mise en application, les changements périodiques des membres de la Table ronde seront monnaie courante. Les membres principaux qui demeureront en poste (ils sont actuellement 11) céderont leur place au cours des deux prochaines années aux nouveaux arrivants, qui représenteront de nombreuses facettes différentes de la société canadienne, et exprimeront les préoccupations du public en matière d'économie et d'environnement. Les membres fondateurs ont légué à leurs successeurs un instrument crucial et éprouvé qui sert la cause du développement durable.

La présente Retrospective annuelle rend compte de l'état de cet héritage.



M. GEORGE E. CONNELL,
Président



LE PREMIER MINISTRE A NOMMÉ
GEORGE CONNELL PRÉSIDENT
DE LA TABLE RONDE NATIONALE
EN FÉVRIER, 1991. M. CONNELL
ÉTAIT LE PRÉSIDENT DE
L'UNIVERSITÉ DE TORONTO DE
1984 À 1990, ET PRÉSIDENT DE
L'UNIVERSITÉ WESTERN ONTARIO
DE 1977 À 1984. M. CONNELL
DÉTIENT UN DOCTORAT EN
BIOCHIMIE.

Forger un consensus pour un avenir viable

LES SOCIÉTÉS OCCIDENTALES NE CROIENT PAS EN GÉNÉRAL QUE LES ÊTRES HUMAINS SONT LE FRUIT D'UN RECYCLAGE. Si c'était le cas, le concept du développement durable aurait peut-être prédominé beaucoup plus tôt. Il aurait découlé d'une perception beaucoup plus réaliste de la place de l'humanité dans l'univers. Une perception qui insisterait moins sur la domination et davantage sur la dépendance.

Les êtres humains sont le fruit d'un recyclage car, comme toute chose, ils sont composés d'un vaste ensemble d'atomes disposés de façon distincte. Cette disposition varie d'une personne à l'autre et d'une espèce à l'autre. Mais ces éléments de base, à savoir les atomes, ne changent pas. La quantité de matière sur notre planète ne change pas. Rien ne se perd. Seule la composition des choses change.

Certains des atomes de calcium du fémur d'un être humain peuvent provenir d'un dinosaure ayant vécu il y a 70 millions d'années. Les atomes de carbone qui composent un nez proviennent peut-être de l'herbe broutée il y a vingt ans par un boeuf dont a tiré un bifteck d'aloyau.

De ce point de vue, le vieil adage "Dis moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es" présente une toute nouvelle signification.

De ce point de vue, la vie sur la Terre, toute la vie sur la Terre, rappelle la parenté et le partage. Et si ces deux facteurs avaient été la pierre angulaire de la pensée occidentale, le cadre d'action aurait peut-être encouragé un plus grand respect de l'interdépendance.

En réalité, nos appareils reflètent la recherche du pouvoir et de l'autorité. En fait, la plupart de nos appareils sont fondés sur des modèles militaires. Il est fascinant de constater, dans la langue imagée, l'importance du langage militaire ou du sport car dans les temps anciens le sport servait à former des militaires.

Nous parlons de règles du jeu équitables, de guerre contre l'indigence, de victimes de la récession, du lieutenant québécois du Premier ministre, des employés au front, de travail dans les tranchées, de victoire dans la bataille contre le cancer, de guerre froide, de bombarder de questions, de tirer à boulets rouges, de baptême du feu, d'être sur la ligne de tir, de chausse-trappes politiques, d'ordres de marche, de lancer une bombe (au football), d'effectuer un tir (au hockey), de couler un projet, de faire ses premières armes, de capturer l'imagination, de la politique de la terre brûlée, de définir un plan d'attaque, de guerre ouverte, de motivation des troupes, de démolir un argument, de sortir des rangs, de compagnons d'armes, etc.

Le mécanisme est compétitif, l'objectif consiste à gagner, la prise de décisions est hiérarchique, l'éthique correspond à la compétition, l'idéal est l'individualisme et l'indépendance des institutions, la pensée est linéaire, les décisions sont un privilège de la haute direction et la consultation se fait sans engagement.

Il s'agit d'un appareil et d'un mécanisme qui découlent d'une démarche axée sur le commandement et l'autorité et qui demeure parfois pertinente. Elle demeure certes pertinente pour les militaires. Elle a été adaptée depuis longtemps à l'appareil gouvernemental et au milieu des affaires. Elle peut toutefois créer des obstacles redoutables au développement durable lorsque la prise de décisions doit tenir compte de facteurs



économiques, sociaux et écologiques dans toute leur complexité ahurissante.

Le commandement et l'autorité ne sont pas très utiles lorsqu'une coopération interdisciplinaire et une action concertée sont nécessaires, lorsque la recherche scientifique fournit peu de réponses incontestables et lorsqu'il faut tenir compte d'une gamme de problèmes et d'intérêts.

Il faut les remplacer par un mécanisme exploratoire et non compétitif, où l'objectif consiste à régler et non à gagner, la prise de décisions est inclusive et non hiérarchique, l'éthique correspond à l'intégration et non à la compétition, l'idéal est le bien-être de la collectivité et non l'individualisme et l'indépendance des institutions, la pensée est holistique et non linéaire, les décisions sont fondées sur un consensus et ne sont pas un privilège de la haute direction et la consultation ne se fait pas sans engagement et fait partie d'un échange entre égaux et exige donc que les participants soient tenus responsables de leurs décisions.

Parmi tous ces facteurs, le consensus est le plus important car il est au coeur de la modification de la démarche décisionnelle. Pour qu'il y ait consensus, les gens doivent abandonner leur comportement d'autorité. Et c'est seulement en agissant ainsi qu'il peut y avoir un échange entre égaux, phénomène essentiel à toute intégration du développement durable dans la gamme de nos activités.

Lorsque la prise de décisions fondée sur un consensus s'accompagne d'un règlement des problèmes par plusieurs groupes d'intérêt, la portée de la démarche, c.-à-d. son aptitude à pénétrer la complexité en entrant en contact avec des personnes qui ont une expérience exclusive de sa variabilité, s'étend bien au-delà de ce que peut atteindre l'appareil bureaucratique. On peut ainsi accroître considérablement la chance de concilier des intérêts divergents.

En fait, le recours à plusieurs groupes d'intérêt est si important pour les tables rondes nationale et provinciales que la prise de décisions par consensus comprend, entre autres, "tous ceux qui se préoccupent des résultats".

Le fait qu'environ la moitié des mesures de la Table ronde nationale ne pourraient être appliquées ailleurs au sein de l'appareil fédéral souligne l'aptitude extraordinaire des tables rondes à étendre la portée du mécanisme et à pénétrer sa complexité.

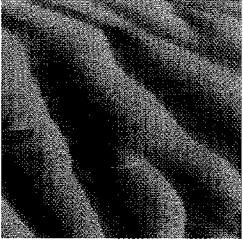
Les tables rondes canadiennes s'inscrivent dans la foulée des travaux de la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) et représentent une façon unique de relever le défi du développement durable. On compte actuellement au Canada entre 100 et 200 tables rondes, dont environ 40 au Manitoba et 60 en Colombie-Britannique seulement. On commence déjà à parler d'un "mouvement des tables rondes".

Les tables rondes existent à tous les niveaux politiques et dans un très grand nombre de conditions. À titre d'exemple, un conseiller municipal entreprenant de Stratford (Ontario) a négocié avec le conseil municipal une entente selon laquelle le montant d'argent que la Table ronde de Stratford ferait économiser à la ville grâce à une réduction de la quantité de déchets serait consacré au financement des activités de la Table ronde. En deux ans, l'entente a été si fructueuse que la Table ronde empoche des recettes annuelles d'un million de dollars. L'an dernier, la Table ronde a rendu une partie de ses recettes au conseil municipal afin de contribuer à la baisse des impôts.

La Table ronde de Guelph (Ontario) a contribué au règlement de litiges relatifs au bruit, à l'épandage de pesticides, aux emballages des repas-minute et à la conservation des milieux humides. L'an dernier, le conseil municipal de Guelph a demandé à la Table ronde d'élaborer un plan vert pour la ville.

Pour qu'il y ait consensus, les gens doivent abandonner leur comportement d'autorité. Et c'est seulement en agissant ainsi qu'il peut y avoir un échange entre égaux, phénomène essentiel à toute intégration du développement durable dans la gamme de nos activités.

À Smithers, une collectivité de la C.-B. sise à 450 kilomètres de la limite méridionale de l'Alaska, une table ronde de bûcherons, d'écologistes, de citoyens, de cadres des compagnies forestières et de fonctionnaires élabore un plan de développement durable pour l'exploitation forestière dans le bassin hydrographique environnant.



À la demande du conseil municipal, la Table ronde d'Halifax a formulé des recommandations relatives à un plan d'action qui orienterait la ville vers le développement durable.

Partout au pays, des tables rondes provinciales élaborent des stratégies afin de promouvoir le développement durable sur leur territoire.

À Souris (Manitoba), les emplois sont si rares que les jeunes quittent la ville pour trouver du travail ailleurs. Les habitants de la ville ont créé la Table ronde de la rivière Souris chargée d'élaborer un plan en vue de garantir la pérennité de leur collectivité.

La Table ronde nationale a elle-même contribué à créer d'autres tables rondes comme celle sur les forêts qui a convenu de vingt-six principes relatifs au développement durable des forêts canadiennes.

Les tables rondes n'ont pas pour but de contester l'autorité des organismes, des entreprises, des institutions ou des organismes d'intérêt public, mais plutôt de créer des réseaux qui permettent de voir au-delà de la complexité des choses et de favoriser le développement durable. Comme l'a déclaré le Premier ministre du Canada lorsqu'il a créé la Table ronde nationale en 1989, la Table ronde sera le fer de lance du nouveau mode de pensée au sujet de la relation entre l'environnement et l'économie et du nouveau mode d'action.

La prise de décisions fondée sur le consensus, qui est au cœur du mécanisme de la table ronde, n'est pas une invention. Elle a toujours accompagné la société organisée et, dans certaines collectivités, elle continue d'être la principale façon de prendre des décisions. Au Canada, elle a toujours eu sa place dans certaines circonstances. L'une

des manifestations peut-être les plus intéressantes de son utilisation a eu lieu au début des années 1970 lorsque les dirigeants d'une coalition qui s'opposait à l'énergie nucléaire en Ontario décidèrent que tout manifestant devait suivre une formation sur la prise de décisions fondée sur le consensus afin que les manifestations demeurent pacifiques. Les quakers de Philadelphie se sont chargés de la formation. Cette formation a renforcé l'aptitude de la coalition à organiser des manifestations pacifiques, même en période difficile.

La prise de décisions fondée sur le consensus a été beaucoup utilisée dans la négociation des revendications territoriales des autochtones. La médiation peut être aussi utile. L'Association pétrolière du Canada l'a utilisée lors de la rédaction de lignes directrices destinées à l'industrie pétrolière en collaboration avec des groupes aux intérêts divergents.

En conséquence, on n'a rien inventé. La prise de décisions fondée sur le consensus peut modifier la façon dont nous réglons le problème de la complexité et, notamment, la façon dont nous nous orientons dans le labyrinthe des demandes opposées relatives au développement durable. Voilà ce qui est nouveau.

Pour adopter un nouveau chemin, rien ne vaut une carte. La Table ronde nationale et les tables rondes provinciales et territoriales ont donc collaboré à l'élaboration d'un ensemble de principes directeurs intitulés "Forger un consensus pour un avenir viable". La Table ronde nationale a approuvé ces principes lors de sa réunion plénière à Regina. Les principes sont repris dans les pages qui suivent et accompagnés de leur introduction afin de mieux comprendre le mécanisme.

LES PROCESSUS CONSENSUELS

POUR PRENDRE BEAUCOUP DE NOS FUTURES DÉCISIONS, nous devons pouvoir écouter des points de vue contradictoires et concilier des valeurs profondes différentes. Nos mécanismes décisionnels classiques ont plutôt tendance à exclure les intérêts divergents et sont peu efficaces face à la complexité des questions de développement durable.

Quand on parle de durabilité et de développement durable, on sous-entend que les besoins écologiques, économiques et sociaux sont complexes et nécessitent la prise de décisions intégrées. Plus que jamais, nous savons que les décisions d'aujourd'hui affecteront la qualité de vie de demain. Les gens exigent de participer davantage à la prise des décisions qui les touchent directement, eux ou les endroits où ils vivent.

Les processus consensuels encouragent la résolution créative et novatrice des problèmes complexes par l'application à cette tâche d'une variété de compétences et de connaissances regroupées. Employés à bon escient, ces processus valent bien le temps et les efforts qu'on y consacre, car ils procurent à nos problèmes complexes des solutions inventives et durables.

Les processus consensuels peuvent s'appliquer à toutes les étapes de la prise des décisions de développement durable - établissement de politiques et de règlements généraux, planification à long terme, affectation des terres et des ressources, résolution de querelles précises, délivrance de permis, surveillance et application.

Par processus consensuel, nous entendons une démarche par laquelle toutes les personnes touchées par des questions environnementales, sociales et économiques tentent de s'entendre sur les mesures à prendre ou les résultats à obtenir afin de les régler ou de les faire progresser.

Les participants aux processus élaborent ensemble un processus afin de maximiser leur capacité de résoudre leurs différends. Même s'ils ne sont pas d'accord à tous les points de vue, ils auront atteint le consensus quand ils seront prêts à accepter " l'ensemble " de ce qui est proposé.

En employant ces processus, les autorités ne se déchargent pas de leurs responsabilités de décider ou de diriger, mais sont plutôt appelées à forger des partenariats afin de résoudre les problèmes. Les processus consensuels permettent aux participants de collaborer en qualité d'égaux à la prise de mesures acceptables, à l'obtention de résultats convenables, sans que l'opinion ou l'autorité de l'un soit imposée à l'autre.



LES PRINCIPES DIRECTEURS DES PROCESSUS CONSENSUELS

LES PROCESSUS CONSENSUELS SONT ÉTABLIS ET MENÉS PAR CEUX QUI Y PRENNENT PART, c'est là leur essence. Il n'existe pas d'approche unique s'appliquant à tous les cas, car les enjeux, les intérêts et les circonstances extérieures varient. L'expérience nous révèle l'existence des caractéristiques fondamentales du consensus. Nous les appelons "principes directeurs" et les décrivons ci-dessous.

PRINCIPE #1 - Axé sur les objectifs

Il faut des raisons pour participer au processus consensuel.

Tous doivent avoir des problèmes communs et croire qu'ils seront mieux réglés par le consensus. Pour y arriver, les intervenants doivent bien comprendre les processus consensuels et avoir une idée réaliste de leurs solutions de rechange. Si elles concluent que le consensus offre le meilleur moyen d'arriver à leurs fins, les parties seront plus portées à s'engager face au processus et à ses résultats.

PRINCIPE #2 - Processus inclusif et non exclusif

Tous les grands intéressés par une question devraient prendre part au processus consensuel.

Il s'agira de tous ceux qui sont touchés par les décisions sur la question, de tous ceux dont on a besoin pour bien appliquer ces décisions et de tous ceux qui peuvent briser le consensus s'ils n'ont pas participé à son établissement. L'intégrité du processus consensuel pourra être mise en danger si les parties n'ont pas la possibilité de choisir elles-mêmes leurs représentants, surtout quand leurs intérêts directs sont touchés par l'issue du consensus.

PRINCIPE #3 - Participation volontaire

C'est volontairement que les parties touchées ou intéressées doivent participer au processus consensuel.

Les processus consensuels tirent leur force de la participation volontaire. Tous doivent les appuyer et être prêts à leur consacrer le temps qu'il faut pour les rendre fructueux. Le départ possible de tout intervenant clé pousse les parties à garantir que le processus tiendra compte équitablement des intérêts de tous.

PRINCIPE #4 - Taillé sur mesure

Les parties conçoivent le processus consensuel.

Toutes les parties doivent avoir une chance égale de participer à la conception du processus. Il n'existe pas un processus consensuel "unique"; chaque processus est conçu en fonction de situations particulières.

Une personne neutre, acceptée de tous, peut constituer un important catalyseur quand vient le temps de proposer des options pour concevoir le processus, mais ce sont les participants qui exercent le contrôle ultime concernant le mandat, l'ordre du jour et les enjeux.

La conception d'un processus consensuel permet aux participants d'apprendre à se connaître avant d'avoir à régler des problèmes de taille.

Au départ, il importe de prendre du temps pour :

- préciser clairement les problèmes à résoudre;
- évaluer la pertinence du recours au consensus plutôt qu'à d'autres processus décisionnels, pour régler ces problèmes;
- préciser les rôles et responsabilités de chacun;
- établir les règles de base.

PRINCIPE #5 - Souplesse

La souplesse doit faire partie intégrante du processus.

On ne peut prévoir tout ce qui arrivera dans le cadre d'un processus consensuel. En dotant les processus d'une certaine souplesse, les participants peuvent anticiper les changements et mieux y faire face quand ils surviennent.

Le consensus suppose qu'on en apprendra de tous les participants. Il faut donc continuellement incorporer les rétroactions dans le processus.

PRINCIPE #6 - Égalité d'accès

Tous doivent avoir un accès égal aux données pertinentes et la possibilité de vraiment participer tout au long du processus.

Si le processus n'est pas ouvert, juste et équitable, il se peut que le consensus soit impossible à atteindre ou qu'il ne dure pas.

Tous ne partent pas du même point, surtout en ce qui a trait à l'expérience, aux connaissances et aux ressources.

Pour promouvoir l'égalité, il faut envisager :

- d'assurer la formation en matière de processus consensuels et de négociations;
- de fournir un accès juste et équitable à toutes les données et connaissances pertinentes;
- de procurer à tous les ressources qui leur permettront de participer de façon significative.

PRINCIPE #7 - Respect des intérêts divergents

Il est essentiel d'accepter les valeurs, les connaissances et les intérêts divergents des parties au processus consensuel.

Les processus consensuels permettent à tous ceux qui y participent de mieux comprendre les valeurs, les connaissances et les intérêts divergents de chacun. Cette plus grande sensibilisation, à son tour, les incite à la confiance et à la franchise, outils précieux qui les aideront à s'éloigner de la négociation de positions pour scruter leurs intérêts et leurs besoins profonds et à faire des solutions créatives qui seront plus portées à durer.

Il arrive parfois que des parties soient profondément engagées dans un conflit intense avant de participer à un processus consensuel. Pour s'entendre, elles doivent se trouver des intérêts en commun, malgré leurs valeurs divergentes.

PRINCIPE #8 - Responsabilisation

Les parties sont responsables envers ceux qu'elles représentent, envers le processus qu'elles ont convenu d'établir.

Il est donc vital pour eux de se doter de moyens et de ressources pour renseigner les groupes en temps opportun. On augmente ainsi la sensibilisation et le dévouement des groupes, en leur évitant le plus de surprises possible.

Comme il se préoccupe beaucoup des questions écologiques, sociales et économiques, le public doit absolument être tenu au courant de l'évolution et de l'issue des processus consensuels.

PRINCIPE #9 - Délais

Des délais réalistes sont requis, tout au long du processus.

Il faut fixer, à l'atteinte du consensus et à la présentation de ses résultats, des délais clairs et raisonnables, qui permettront de focaliser le processus, de canaliser les ressources clés et de marquer les progrès réalisés vers l'atteinte du consensus.

PRINCIPE #10 - Mise en oeuvre

Les engagements face à la mise en oeuvre et à la surveillance véritable font partie intégrante de toutes les ententes.

Les parties doivent être convaincues que leurs ententes seront mises en oeuvre. Partant, toutes devraient discuter des objectifs du processus et du traitement de ses résultats. Il est vital d'obtenir appuis et engagements de tout responsable du suivi. Il faut se doter d'un mécanisme post-consensus pour surveiller sa mise en oeuvre et régler tout problème pouvant en découler.

CONCLUSION

Le consensus a déjà été employé avec succès pour régler des problèmes de développement durable. Nous espérons que les principes régissant les processus consensuels nous aideront à relever les défis du développement durable dans un esprit de résolution pratique et concertée des problèmes.

Initiatives

de la Table ronde nationale

LA TABLE RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE (TRNEE) est un petit organisme doté d'un vaste mandat. Composée de 22 membres, de 22 autres personnes qui participent aux travaux de ses divers groupes de travail et appuyée d'un secrétariat comptant 19 personnes, la Table ronde nationale a pour mandat, selon la loi qui définit ses pouvoirs et ses obligations : "...de jouer un rôle de catalyseur, dans tous les secteurs de la société canadienne et dans toutes les régions du Canada, à la mise en lumière, à l'explication et à la promotion des principes et des pratiques liés au développement durable."

Ses membres et les personnes nommées à ses groupes de travail proviennent du milieu des affaires, des syndicats, des groupes d'intérêt public, des universités, des groupes autochtones, des groupes écologistes, des gouvernements, des médias, des groupes professionnels et des arts.

La Table ronde nationale conseille le Premier ministre au sujet du développement durable. Bien qu'elle serve de catalyseur, elle préfère créer des partenariats avec d'autres personnes et d'autres groupes dans le cadre de mesures pluridisciplinaires.

Les travaux actuels de la Table ronde nationale peuvent se subdiviser en treize groupes dont beaucoup d'entre eux comportent des projets distincts. Dans bon nombre de cas, la synergie entre initiatives et projets précis est évidente. Elle est présente dans tous les cas.

À titre d'exemple, le projet de société, mené en collaboration avec beaucoup de partenaires, a pour but de tracer la voie vers un développement durable au Canada. Le rapport sur la durabilité, qui recommandera des systèmes améliorés de collecte de données et de compte rendu sur le développement durable, et le programme des citoyens responsables que le groupe de travail de l'éducation souhaite lancer en collaboration avec ParticipACTION, appuieront et élargiront les possibilités du projet de société.

L'initiative de la durabilité et de la prospérité est un autre exemple de synergie. Elle a permis de conseiller officiellement le Premier ministre sur la façon dont le Canada peut être compétitif à l'échelle internationale dans son cheminement vers le développement durable. Les conseils et les recommandations ont été fondés sur les résultats d'un atelier et des travaux du Groupe de collaborateurs chargé des instruments économiques, du groupe de travail sur la prise de décisions fondée sur un consensus et de la table ronde sur les forêts.

Dans les pages qui suivent, le lecteur trouvera en sus des documents d'information sur les travaux de la Table ronde, de courts profils sur quelques membres de la Table ronde nationale. Cinq d'entre eux ont été nommés au moment de la création de la Table ronde en 1989. La sixième personne a été nommée environ un an plus tard. Ces profils permettent de signaler un point important, à savoir que le mécanisme de la table ronde peut être à l'origine de changements. Il peut modifier la façon dont le grand nombre de membres voient les choses. Selon leurs propres vocations, les membres peuvent être à l'origine de changements.

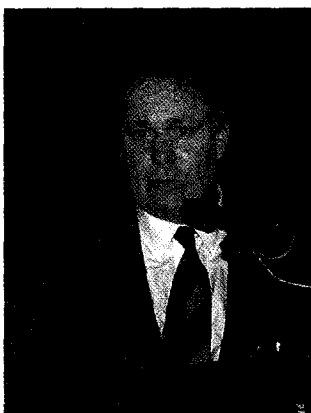
PROJET DE SOCIÉTÉ

IL EXISTE DES ÉPOQUES AU COURS DE LA VIE D'UNE SOCIÉTÉ où celle-ci est tellement éprise d'une idée qu'elle se transforme elle-même. Au sein du monde anglo-saxon, les XVII^e et XVIII^e siècles ont été marqués par l'enracinement de l'individualisme, véhiculé par Thomas Hobbes et John Locke. Écrivains, ils vécurent à une époque où la société de marché, qu'Adam Smith étudierait plus tard, commençait à se dessiner et leurs idées allaient alimenter la Révolution industrielle des XVIII^e et XIX^e siècles.

Dans la société de langue française, ce phénomène s'est manifesté au cours des Lumières. Bien que le traité *Du contrat social* (1762) de Jean-Jacques Rousseau ait procuré aux Lumières l'expression politique la plus énergique, c'est sans doute son roman par lettres *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, écrit en 1761, qui a capturé l'imagination de millions de personnes qui ont rendu la Révolution française possible. Cependant, l'alphabétisation était la pierre angulaire du changement. Sans elle, les Lumières n'auraient jamais eu lieu et la Révolution ne se serait peut-être jamais produite. On accordait tellement d'importance à l'alphabétisation qu'un soldat illettré, par exemple, ne pouvait s'attendre à être promu au-delà du grade de caporal.

Le projet de société a été créé dans cette foulée révolutionnaire. L'expression française se rend mal en anglais. On peut l'expliquer en pensant à la réunion de Canadiens qui cherchent à transformer le Canada en une société caractérisée par un développement durable. Pour réunir les Canadiens, nous aurons besoin d'un langage commun et d'une alphabétisation. Nous devons fixer des objectifs et cerner les obstacles. Nous devons tracer des plans pour l'avenir et construire des systèmes qui suivront les progrès. Tous les membres de la société devront avant tout oeuvrer en collaboration dans le cadre d'une confrérie orientée vers le changement.

Lorsque le ministre fédéral de l'Environnement, l'honorable Jean Charest, a décrit la mise en oeuvre du projet de société à la Chambre des communes en novembre 1992, il a tenté de définir l'expression:



Il nous faut un projet de société, avec un idéal, une ambition qui motive et inspire tous les secteurs et tous les éléments. Un idéal qui encourage l'esprit d'initiative et la créativité, des grandes institutions

comme des particuliers. Un idéal qui transcende les frontières établies en fonction des régions, des sexes, de l'âge, des nations, des intérêts particuliers, des affiliations politiques. Ce projet de société à ne pas prendre à la légère, conviendrait bien au développement durable.

Le concept de projet de société rejoint absolument tout le monde. C'est pour cette raison que ce concept nous semble être celui qui reflète le mieux ce que doivent être les suites de Rio et le concept de développement durable.

Il importe de répéter une fois de plus que le monde est à l'aube de sa quatrième grande révolution. Il y a eu la révolution agricole, la révolution industrielle et la révolution de l'informatique. Les écologistes et d'autres groupes de pression nous ont poussé vers la quatrième révolution, celle du développement durable. Nous avons encore le temps de façonner son orientation si nous sommes suffisamment rapides et malins. Nous ne pouvons cependant pas nous attendre à stopper sa marche.

On peut soutenir que le projet de société constitue le plus important projet que les Canadiens, en tant que société, peuvent entreprendre depuis la Confédération. Il a pour but de définir comment nous pouvons orienter la révolution vers le développement durable, loin de la dégradation de l'environnement et du désespoir.

Le projet de société s'inscrit dans la foulée de l'Agenda 21, document présenté l'an dernier lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro. L'Agenda 21 demandait aux gouvernements d'adopter une stratégie nationale relative au développement durable.

Pour le projet de société, la stratégie doit être fondée sur les orientations et les plans des divers secteurs économiques, sociaux et environnementaux au pays. Elle doit également les uniformiser. Elle doit avoir comme objectif de garantir un développement durable responsable aux yeux de la société tout en conservant les ressources et en protégeant l'environnement pour les générations futures. Son élaboration doit reposer sur la plus vaste participation possible. Elle doit être fondée sur une évaluation approfondie de la situation et des mesures actuelles.

La démarche adoptée pour atteindre cet objectif consiste à avoir recours à des réseaux, à des partenariats et à la recherche de consensus plutôt que de compter sur les systèmes hiérarchiques traditionnels. En conséquence, le projet de société a réuni cinq organismes dans le but de donner l'impulsion initiale : le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), Environnement Canada, l'Institut international du développement durable (IIDDD), le Centre de

recherches pour le développement international (CRDI) et la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE).

Les cinq organismes se sont réunis en novembre 1992 et ont organisé le premier colloque national des groupes d'intérêt. Les représentants de 40 secteurs de la société canadienne, dont le milieu des affaires et les syndicats, les pouvoirs publics, les groupes écologistes, les organismes féminins, les groupes communautaires et les peuples autochtones, ont participé au colloque.

Ils ont créé un groupe de travail chargé d'organiser un colloque national encore plus important des groupes d'intérêt en juin 1993. Le groupe de travail a constitué, à son tour, trois comités qui se sont réunis à tous les mois au cours de l'hiver et du printemps afin de rédiger un rapport sur la réponse du Canada aux engagements pris à Rio, y compris les lacunes et les obstacles au développement durable, ainsi que de tracer une perspective, l'ébauche d'un cadre sur le développement durable et un mécanisme de transition vers une société caractérisée par un développement durable.

La Table ronde nationale procure un soutien administratif au groupe de travail et notre directeur exécutif le préside. En outre, le président de la Table ronde nationale, M. George Connell, assume la présidence de l'important colloque des groupes d'intérêt.

Le deuxième colloque national des groupes d'intérêt, qui s'est tenu les 3 et 4 juin à Ottawa, a approuvé les ébauches du cadre et du mécanisme de planification du développement durable ainsi que le plan de travail proposé et a convenu de se réunir dans six mois afin de faire le point et d'informer le nouveau gouvernement fédéral.

Dans un certain sens, le projet de société constitue un réseau de réseaux auquel participent des personnes et des organismes qui possèdent leurs propres réseaux. L'organisation de ce mécanisme pose un problème stupéfiant, notamment lorsque toutes les décisions doivent reposer sur un consensus. Cependant, la transformation recherchée ne s'attarde pas seulement à la modification des choses, mais repose également sur la transformation du mécanisme de réalisation.

RAPPORTS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONCEPT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE fournit un nouveau contexte pour les décideurs. Il s'agit d'un contexte au sein duquel une préoccupation marquée, tant pour les êtres humains que pour l'écosystème, force un élargissement de l'attachement étroit aux questions purement économiques qui a dominé l'évaluation des progrès au cours de la majeure partie du siècle présent.

Dans ce contexte, les rapports sur le développement durable visent à appuyer et à faciliter une meilleure élaboration des politiques et la prise de décisions plus éclairées. Pour que les décideurs puissent mettre en oeuvre des politiques sur le développement durable et que le public puisse leur faire confiance, le Canada doit mettre sur pied un système efficace et crédible pour mesurer le rendement.

La Table ronde nationale a demandé à son groupe de travail sur la production de rapports sur le développement durable de s'attaquer à cette question.

Le groupe de travail a établi ses travaux sur le concept d'un "consensus chevauchant", reconnaissant que les idées importantes doivent découler d'un large éventail d'intérêts et de disciplines. En se fondant sur cette approche, le groupe de travail a conclu que les rapports sur le développement durable doivent renfermer des données et des renseignements permettant d'évaluer :

1. le bien-être des gens (ou d'une collectivité, corporation, région, province ou nation);
2. l'interrelation entre ces gens et l'écosystème (comment et dans quelle mesure leurs actions contribuent à combler les besoins de base et à assurer une bonne qualité de vie, et comment et dans quelle mesure ils attaquent ou protègent l'écosystème); et
3. l'intégrité ou le bien-être de l'écosystème.

Des éléments spécifiques de chaque ensemble de données varieront considérablement selon les besoins et le mandat de tout groupe de décideurs: particuliers et ménage; collectivité; corporation; gouvernement. Il sera peut-être éventuellement possible d'établir la liste d'un petit ensemble d'indicateurs clés du développement durable. Entre temps, il ne faut pas atten-

dre la solution parfaite, mais plutôt envisager des mesures pouvant être prises et pouvant donner des résultats immédiats.

Après avoir discuté pendant cinq ans des idées de la Commission Brundtland, le Canada progresse-t-il vers un développement durable? Sinon, pourquoi pas? Si oui, à quel rythme cette transition s'effectue-t-elle, et ce rythme est-il suffisamment rapide?

Motivé par ces questions, le groupe de travail a amorcé la préparation d'un rapport destiné au Premier ministre et devant être prêt cette année, rapport qui évalue la capacité actuelle des Canadiens de mesurer et d'évaluer les progrès réalisés dans le domaine du développement durable. Des documents de travail traitant de chaque groupe de décideurs ont été commandés et font partie de la série de documents de travail de la TRNEE.

Les travaux du groupe de travail ont également mené à la reconnaissance d'un certain nombre de questions techniques connexes qui feront l'objet d'un examen lors d'un colloque qui aura lieu en novembre 1993.

Finalement, le groupe de travail participe aux travaux d'un groupe d'étude présidé par la Table ronde de la Colombie-Britannique, qui a pour mandat de partager des idées sur la question des rapports sur le développement durable

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION

DANS L'AVANT-PROPOS DU RAPPORT DE LA COMMISSION MONDIALE sur l'environnement et le développement, Gro Brundtland prévenait :

"À moins que nous puissions traduire nos propos dans une langue que peuvent comprendre les jeunes et les personnes âgées, nous ne serons pas en mesure d'apporter les changements sociaux importants qui sont nécessaires pour modifier le développement actuel."

On remarque une certaine insistance dans ces propos car nous jouissons de peu de temps. Par le passé, les changements profonds qu'elle décrit s'échelonnaient sur une vie et parfois même sur des siècles à condition de ne pas être emportés par une révolution violente. Le cœur et l'esprit

ration du projet *L'éducation au service de la Terre* qui vise à créer des programmes de sensibilisation au développement durable dans les écoles primaires et secondaires au pays.

Le groupe de travail possède maintenant son propre personnel et son conseil d'administration. Reconnu par les établissements scolaires au pays, il recueille ses propres fonds et a dressé ses plans de travail. Il est donc autonome.

La deuxième mesure, axée sur la sensibilisation officielle, est maintenant la priorité du groupe de travail. Ce dernier agit une fois de plus à titre de catalyseur, cette fois-ci en collaboration avec ParticipACTION, pour promouvoir dans la société les valeurs et les attitudes qui appuieront les changements draconiens qui devront être apportés pour que le développement durable soit un succès.

Intitulé *Fostering Responsible Citizenship to Achieve Sustainable Development*, le programme reposera sur l'action des médias, les programmes communautaires, la publicité, la sensibilisation des employés, les promotions commerciales, les coalitions, la remise de prix, les événements avec participation, les conférenciers, les documents de référence s'adressant à des groupes cibles, les "animateurs" régionaux ainsi que les associations professionnelles et de bénévoles.

Le groupe de travail et ParticipACTION ont constitué un comité consultatif composé d'experts de l'extérieur et ont tracé les grandes lignes d'un programme exhaustif national. La TRNEE et ParticipACTION ont fourni des capitaux de



FORUM POUR JEUNES CANADIENS

sont façonnés par le temps et les habitudes, et les habitudes évoluent lentement.

En conséquence, la tâche exposée par Mme Brundtland est monumentale : trouver, dit-elle, la façon de persuader des sociétés entières de se restructurer presque du jour au lendemain. Et sans tenir compte de l'évolution des habitudes.

Le groupe de travail sur l'éducation de la Table ronde nationale a répondu à l'appel en prenant deux mesures éducatives importantes : l'une officielle, l'autre officieuse. La première est parachevée. La Table ronde a contribué à l'élabo-

lancement. On élabore actuellement un programme de collecte de fonds.

Le groupe de travail sur l'éducation a pris d'autres mesures :

- En collaboration avec l'Institut international du développement durable (IIDD), le groupe de travail a contribué à donner l'impulsion au Groupe consultatif des centres pour le développement durable (GCCDD) et à le financer. La mesure a été amorcée par un atelier auquel ont participé des représentants de la TRNEE, de l'IIDD, des établissements d'enseignement postsecondaire et des centres pour le développement durable au Canada. Le GCCDD s'est fixé comme objectif d'améliorer les priorités de recherche, de transmettre et de partager les renseignements sur les questions relatives au développement durable ainsi que d'aider les conseils de subventions à mieux prévoir les situations en les invitant à participer à l'échange de renseignements.
- Le groupe de travail a contribué à la création du Réseau canadien d'éducation et de communication relatives à l'environnement (EECOM) qui a pour mandat de faire partager les ressources et les idées en matière de sensibilisation à l'environnement. Parmi les partenaires du Réseau, on compte des représentants du corps éducatif, soit de la garderie à l'université, de l'industrie, des syndicats, des groupes écologistes, des peuples autochtones, des jeunes, des gouvernements, des ONG et des organismes provinciaux de sensibilisation à l'environnement.

Le groupe de travail sur l'éducation a également parachevé un certain nombre de mesures additionnelles au cours de l'année.

- Il a organisé deux réunions officielles à Winnipeg et à Ottawa au cours desquelles des éducateurs dans les domaines de l'environnement et du développement durable ont fait le point, ont discuté de ce qu'il reste à faire et de l'aide de la TRNEE à la sensibilisation au développement durable.

- Il a publié une brochure, intitulée *Nouveaux liens à l'horizon : Tables rondes de la jeunesse canadienne*, qui décrit les principes du développement durable et donne un aperçu de la façon dont les jeunes Canadiens peuvent créer des tables rondes et les utiliser avec l'aide d'entreprises locales, de groupes écologistes et d'individus.
- Il a publié un guide, intitulé *Modèle de la table ronde pour les jeunes*, destiné aux enseignants et aux animateurs pour qu'ils aident les jeunes à créer leurs propres tables rondes. Le guide accompagne la brochure *Nouveaux liens à l'horizon* et fournit des renseignements sur le développement durable, le mécanisme des tables rondes, des activités et des études de cas.
- À la demande du Forum pour jeunes Canadiens, organisme sans but lucratif consacré à l'étude de l'appareil gouvernemental au Canada, la table ronde a simulé des tables rondes avec plus de 500 élèves d'écoles secondaires au Canada. Fondées sur les renseignements du Modèle de la table ronde pour les jeunes, les tables rondes se sont tenues à Ottawa. Les étudiants ont dû adopter des rôles d'intervenants lors d'une séance de création d'un consensus qui portait sur les effluents des usines de pâtes et papiers. Le directeur exécutif du Forum a déclaré que les étudiants ont trouvé que cet exercice a été "l'un des faits marquants de leur semaine".
- Le groupe de travail a parrainé en mai un prix du développement durable lors de l'Exposciences pancanadienne, organisée par la Fondation sciences jeunesse.
- Le groupe de travail a également contribué à la création d'un cours sur l'environnement destiné aux étudiants de l'école des études supérieures en journalisme de l'université Western Ontario.





JACK MACLEOD

JACK MACLEOD A UN CÔTÉ ASCÈTE. On le retrouve dans son discours et dans un calme serein lorsqu'il écoute une question et cogite avant de répondre.

"Si je n'avais pas été membre de la Table ronde nationale", déclare-t-il, "Shell aurait un plan de gestion de l'environnement et non un plan en faveur du développement durable."

Il a assumé les fonctions de Pdg de Shell Canada Ltée. pendant huit ans avant de prendre sa retraite à la fin de janvier 1993. Il est membre de la Table ronde nationale depuis sa création en juin 1989.

Issu des services de génie et de gestion de la société où il participait à la constitution de réserves pétrolières et gazières, il se rappelle bien les querelles sur l'environnement des années 1960 et 1970. "Les affrontements étaient inévitables", précise-t-il,

"compte tenu de l'attitude adoptée par les parties. Mais nous avons appris que nous ne pouvions continuer si nous ne changions pas notre attitude."

"Beaucoup d'industriels et d'écologistes ont fini par conclure que le consensus était une façon beaucoup plus productive d'accomplir des tâches."

Shell a donc dû apprendre à tenir compte du fait que le point de vue des collectivités constitue une réalité. Il a fallu consulter et amorcer un dialogue plus ouvert. Il a également fallu aller au-delà du simple respect des règlements relatifs à l'environnement pour concevoir et exploiter des installations qui pollueraient moins.

"Je suis donc arrivé à la Table ronde avec une certaine connaissance des problèmes", a-t-il précisé.

Son expérience de la Table ronde nationale lui a procuré une plus grande vision des mesures "qui reposent sur un degré d'anticipation plus élevé des répercussions de la planification du développement sur l'environnement". En conséquence, Shell a adopté une politique de développement durable par laquelle la société s'engage à rechercher constamment des façons de conserver, de protéger et de remettre en état l'environnement dans chacune de ses activités et au cours de la durée utile de chaque produit, chaque appareil, chaque installation, chaque bâtiment et chaque parcelle de terre.

Parmi les "objectifs et réalisations" de la société, on compte l'engagement suivant : "Nous utiliserons le mécanisme de la table ronde pour faire participer les groupes d'intérêt à la planification de notre développement durable."

Lors d'une réunion de la Table ronde nationale, M. Macleod a proposé l'élaboration d'un programme de développement durable à l'intention des écoles primaires et secondaires. La TRNEE et cinq autres partenaires, soit le Conseil canadien des ministres de l'éducation, le Conseil canadien des ministres de l'environnement, Environnement Canada, le Conference Board du Canada et la Society, Environment and Energy Development Studies Foundation, ont approuvé la proposition au début de 1990.

La TRNEE et Environnement Canada ont versé une subvention provisoire de 65 000 dollars. On a créé un conseil d'administration présidé par M. Macleod et on a recruté un directeur exécutif et un personnel. Le programme s'intitule L'éducation au service de la Terre.

À la fin de 1993, plus d'un million de dollars avait été recueilli des gouvernements et du secteur privé pour financer les premiers pas du programme. Il faudra encore de 5 à 10 millions de dollars au cours des quatre prochaines années pour parachever le programme.

L'objectif consiste à offrir aux enseignants les instruments qui leur permettront d'enseigner le développement durable dans l'ensemble du programme scolaire.

"Cela a été extrêmement satisfaisant", a déclaré M. Macleod en parlant de son expérience à la Table ronde nationale. "Si je n'avais pas eu l'occasion d'y participer, j'aurais raté une occasion de faire ma part."

"Cela a été ...", ajoute-t-il, puis faisant une pause pour trouver l'expression juste, "significatif."

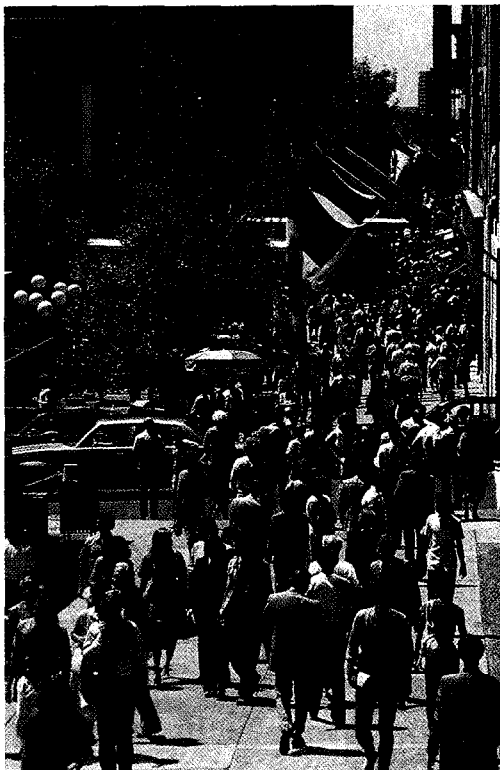
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES CENTRES URBAINS

LA TABLE RONDE NATIONALE a-t-elle un rôle à jouer en matière de création de partenariats à l'échelle de la collectivité afin de promouvoir le développement durable?

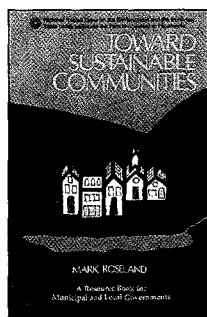
En réponse à cette question, la TRNEE a organisé une réunion exploratoire en mars 1993 en conviant des membres d'environ 40 tables rondes locales.

Des travaux supplémentaires seront nécessaires au cours de la prochaine année. Cependant, en sus des mesures particulières qui pourraient être prises, on trouvera fort probablement des façons de relier les activités communautaires aux travaux entrepris par la Table ronde nationale et d'autres participants au projet de société.

La Table ronde nationale a publié l'été dernier le document intitulé *Le développement durable des centres urbains* de Mark Roseland, ancien directeur de la recherche du groupe de travail de Vancouver sur les changements atmosphériques. Le document a pour but de renseigner les personnes qui cherchent à savoir comment appliquer les principes du développement durable dans leur collectivité. M. Roseland précisait ce qui suit dans son introduction :



"La rédaction de cet ouvrage a été motivée par le fait qu'un grand nombre de nos problèmes d'environnement les plus critiques à l'échelle planétaire (c.-à-d. le changement atmosphérique et le changement climatique potentiels) prennent leur source dans des problèmes locaux et quotidiens, c.-à-d. emcombement de la circulation et mauvais plans d'aménagement du territoire). Il s'ensuit que des décisions locales éclairées sur ces questions seront d'un avantage mondial aussi bien que local."



Le livre de M. Roseland a été l'un des ouvrages publiés par la Table ronde nationale qui a remporté le plus de succès.

SUSAN HOLTZ



SUSAN HOLTZ SEMBLE PRÊTER L'OREILLE D'UNE AUTRE FAÇON COMME SI ELLE ÉCOUTAIT LES PULSATIONS DERRIÈRE LES MOTS, recherchant leur lieu d'origine.

Cette tendance provient peut-être de 25 ans de vie parmi les quakers et de leur tradition tricentenaire de prendre les décisions par consensus. Après tout, pour arriver à un consensus, il faut tenir compte des préoccupations d'autrui.

C'est peut-être ce qui l'a amenée chez les quakers au départ, puis l'a incitée à militer en faveur de l'environnement et y a presque 20 ans au sein de l'Ecology Action Centre en Nouvelle-Écosse.

Quelle que soit la raison, son travail d'écologiste a été si efficace qu'elle a été nommée au Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie en 1986. Le Groupe de travail avait recommandé la création de la Table ronde nationale et lorsque la TRNEE a été constituée, elle y a été nommée.

Elle accepta de devenir membre de la TRNEE car il était important qu'il y eût un lien entre le Groupe de travail et la TRNEE. "Peu de membres de la TRNEE avaient une idée claire et nette de ce qu'elle devait accomplir. On ne pouvait s'attendre à ce que les grandes entreprises et les écologistes sautent sur l'occasion et partagent leur conception des choses dès le départ."

Elle décrit cette conception en un seul mot : le travail collégial. Elle avait participé à certaines discussions plurilatérales organisées par le gouvernement fédéral au Niagara Institute et elle croyait "que ce type de réunions offrait un énorme potentiel de règlement de questions complexes".

"Nous devons simplement arrêter de nous traiter en ennemis."

Elle a surtout été déçue par les hommes politiques. "On formule beaucoup de vœux pieux à l'égard du développement durable et du mécanisme de la table ronde mais on ne s'engage guère."

Et elle ajoute : "J'aime la Table ronde nationale parce qu'elle est subversive."

Un ange passe et le mot "subversif" demeure étrangement suspendu dans l'air. Elle esquisse un demi-sourire. Elle utilise le mot dans un sens différent. Par subversif, on désigne normalement quelque chose qui est susceptible de renverser l'ordre établi. Dans son vocabulaire, le sens est atténué et désigne des changements draconiens. Il est indubitable qu'elle s'attend à ce que la TRNEE encourage des changements semblables, d'une manière très civilisée. Cependant, le terme signifie toujours une destruction des obstacles institutionnels et économiques qui protègent des intérêts établis.

"L'acquisition de connaissances communes est un élément important du mécanisme de la table ronde. En raison de leur participation, les membres évoluent. Ma pensée a changé."

"Je crois moins à certaines de mes solutions et je suis donc moins pressée de changer les choses maintenant." Elle accentue le mot "maintenant" en tranchant l'air de la main. "La véritable réalisation de la Table ronde nationale n'est pas cette décision ou celle-là, mais plutôt la création de réseaux composés de personnes qui effectuent de l'excellent travail sur la compréhension de l'incidence du développement durable et qui apportent des changements innovateurs pour l'appliquer."

"Tous les intérêts organisés ont tendance à se protéger des changements : voilà le problème." Pour elle, les gouvernements, les groupes d'intérêt public et les grandes entreprises font partie de ces intérêts. "Plus leur engagement est important, plus leurs personnes clés seront entourées de partisans et plus l'organisme résistera aux changements."

Par contre, ajoute-t-elle, la Table ronde a pour avantage principal de réunir des personnes aux points de vue opposés. Ainsi, les idées "subversives" doivent être examinées. Et lorsque des membres deviennent convaincus qu'une idée en vaut la peine, ils peuvent réaliser des orientations, mettre en train des réseaux et manipuler rapidement des concepts parce qu'ils occupent simplement des fonctions si importantes dans la société."

"La Table ronde est un endroit où le débat intellectuel n'a pas été paralysé par la polarisation des idées qui a marqué les années Reagan, Bush, Thatcher et Mulroney", déclare-t-elle.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA PROSPÉRITÉ : Recommandations au Premier ministre

"LA PROSPÉRITÉ DÉCOULE D'UNE COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE mais englobe aussi l'idée de la qualité de la vie." C'est ainsi que débute la conclusion d'un document de dix-sept pages sur les possibilités économiques du développement durable que la Table ronde nationale a remis au Premier ministre.

Le document a été présenté en mars 1993 à la suite d'une demande du Premier ministre lors de la Semaine de l'environnement en 1992. Le document est fondé sur un certain nombre d'initiatives de la Table ronde nationale.

En collaboration avec l'Institut de recherches politiques, la TRNEE a d'abord entrepris en novembre 1991 une étude de la "compatibilité du développement durable avec une économie prospère, une compétitivité internationale et une qualité de la vie accrue". Le comité consultatif principal de ce partenariat était coprésidé par M. George Connell, président de la TRNEE, et l'honorable Donald S. MacDonald, président de l'IRP. Le comité a commandé la rédaction de dix documents de travail qui ont été soumis à la critique de spécialistes, puis étudiés lors d'un atelier qui a réuni cinquante représentants du milieu des affaires, des syndicats, des groupes écologistes, des universités et des gouvernements.

Les recommandations reposaient également sur les travaux d'autres tables rondes, y compris des travaux du groupe de collaborateurs chargé des instruments économiques, du groupe de travail sur la prise de décisions par consensus et de la table ronde sur les forêts.

La Table ronde a formulé quatorze recommandations au Premier ministre. "Bien que la transition vers le développement durable ne soit pas une tâche facile, précisent les auteurs du rapport, on a démontré que les orientations visant à promouvoir le développement durable et la prospérité sont à la fois possibles et nécessaires ... Dans leur ensemble, les recommandations du rapport pourraient apporter une contribution considérable à l'élaboration d'une stratégie de développement durable qui pourrait aider le Canada à devenir plus compétitif à l'échelle internationale et garantir un avenir pour nos enfants."

Parmi les recommandations, les auteurs ont suggéré que le gouvernement fédéral remanie ses programmes de subventions et d'encouragement afin de mieux favoriser le développement durable, renforce le recours à la collaboration et au consensus comme éléments essentiels de l'évaluation environnementale et de la gestion des ressources, oeuvre avec le milieu des affaires en vue d'intégrer les principes du développement durable dans les tâches quotidiennes de ce secteur, contribue à régler la question des risques du prêteur et encourage les établissements financiers à jouer davantage un rôle de premier plan et efficace dans l'évaluation des risques pour l'environnement, favorise la réforme du système commercial multilatéral afin d'atténuer les préoccupations de nature environnementale, veille à ce que les stratégies d'expansion des exportations visent de manière agressive les marchés importants qui apparaissent à l'étranger, mette notamment l'accent sur la présentation de produits et de services respectueux de l'environnement, et intègre dans les programmes de formation les connaissances nécessaires à un développement à la fois compétitif et durable.



THE
C H E R

GROUPE DE COLLABORATEURS CHARGÉ DES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

LORSQUE LES ENTREPRISES EFFECTUERONT un profit sans polluer, elles feront des merveilles.

L'adoption de la comptabilité analytique et de la protection de l'environnement deviendront de plus en plus une priorité des entreprises.

C'est dans le but de donner une impulsion à ces propositions que le groupe de collaborateurs chargé des instruments économiques a été créé au début de l'hiver 1992. Quatorze mois plus tard, soit au printemps 1993, le groupe avait présenté des propositions détaillées dans le but :

- d'ajouter un coût de la pollution au coût d'exploitation des entreprises, ce qui correspond à un pas de géant vers une comptabilité analytique complète;
- d'encourager financièrement les entreprises à réduire leurs émissions en leur permettant d'acheter et de vendre des permis d'émission.

Le groupe est composé de 26 représentants de groupes écologistes, d'entreprises (la plupart d'entre elles oeuvrent dans les secteurs pétrolier et pétrochimique), de la Table ronde nationale et d'un programme universitaire au doctorat. Il compte également dix observateurs officiels qui proviennent des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que du Conseil canadien des ministres de l'environnement.

Lors de sa réunion plénière en mai, la Table ronde a chargé un petit groupe de ses membres d'étudier en profondeur les propositions et de se pencher sur le rôle éventuel de la TRNEE.

On a créé des groupes de travail qui portent sur trois types d'émissions : le gaz carbonique (CO₂), le plus important gaz à effet de serre, l'anhydride sulfureux (SO₂), le composé principalement responsable des précipitations acides, et les oxydes d'azote (NO_x) qui s'unissent aux composés organiques volatils (COV) sous l'action de la lumière solaire pour former de l'ozone troposphérique, ou smog.

Chacun des groupes de travail a formulé des recommandations et le groupe de collaborateurs a convenu que ces résultats formeront le point de départ de discussions plus vastes.

SO₂

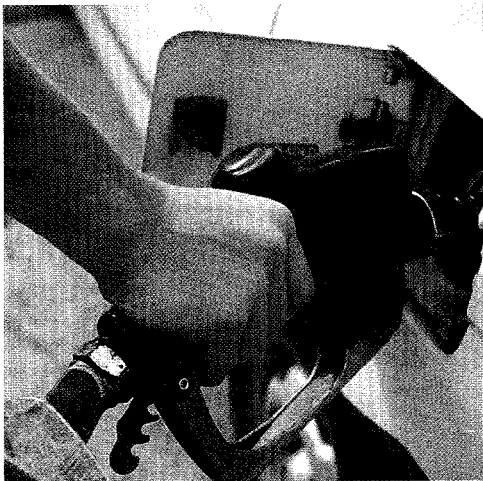
Le groupe de travail sur le SO₂ a proposé un système d'échange des quantités de polluants émis dans lequel le gouvernement imposerait une limite des émissions totales. Les entreprises recevraient une seule fois un nombre de parts qui correspondrait à leur contribution aux émissions totales. Elles recevraient chaque année des permis qui se rapporteraient à leurs parts. Les parts et les permis pourraient être échangés. Les entreprises pourraient alors accumuler des permis non utilisés à des fins ultérieures ou pour les vendre.

Si les entreprises réduisent leurs émissions, elles pourront vendre les parts et les permis dont elles n'ont plus besoin. Par contre, si elles polluent davantage, elles devront acheter des permis supplémentaires et peut-être même des parts additionnelles. Pendant cette période, le gouvernement réduira progressivement la limite imposée aux émissions totales permises.

Selon le groupe de collaborateurs, le système d'échange comporte des avantages importants.

- On encouragerait fortement la découverte de façons de réduire les émissions pour que les entreprises soient en mesure de vendre des parts et des permis.
- Toutes les entreprises auraient un intérêt financier dans l'intégrité du système.
- Elles se surveilleraient pour veiller à ce que les données ne soient pas truquées, qu'il n'y ait aucune tricherie ni présentation déformée.
- Elles surveilleraient les gouvernements pour être certaines de recevoir les parts et les permis qui leur reviendraient et pour que les gouvernements réduisent méthodiquement la limite des émissions.

- Quiconque pourrait acheter des permis, y compris les gouvernements, et quiconque pourrait acheter des parts, à l'exclusion des gouvernements. L'achat des parts ou des permis augmenterait les pressions exercées sur les entreprises pour réduire leurs émissions. Le coût d'une part ou d'un permis serait inversement proportionnel au nombre disponible de parts et de permis. Les entreprises seraient alors forcées de réduire leurs émissions ou de payer davantage pour polluer.
- En étant en mesure de vendre des parts gardées en réserve et d'acheter et de vendre des permis, le gouvernement pourrait atténuer la fluctuation des prix, à l'instar de la Banque du Canada pour le dollar. On éviterait ainsi une hausse des prix qui empêcherait la création de petites entreprises ou sonnerait le glas de toute expansion des petites entreprises.
- Une réduction progressive de la limite des émissions inciterait davantage les entreprises à réduire leurs émissions plutôt qu'à acheter des permis supplémentaires pour tenir compte de leurs émissions dépassant la nouvelle limite abaissée.



Le groupe de travail recommande de mettre en train une démonstration du système d'échange des émissions de SO_2 . On a proposé que l'Alberta pourrait être retenue pour cette démonstration.

NO_x

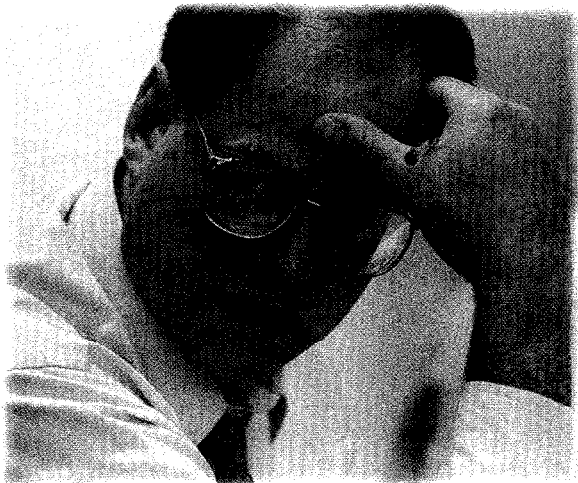
Le groupe de travail sur les NO_x et les COV a proposé un programme semblable à celui sur le SO_2 , en soulignant la nécessité d'accorder une grande importance aux régions. Il a également précisé que la région de Vancouver et l'Ontario sont d'excellents choix pour la démonstration du système d'échange des permis d'émission de NO_x . Cependant, les représentants des groupes écologistes craignent que "l'accumulation" des permis aboutisse à une importante concentration d'émissions de NO_x qui pourrait être légalement rejetée ultérieurement dans l'atmosphère. En raison de l'importance cruciale de l'émission estivale de précurseurs d'ozone, le groupe de travail a convenu d'étudier la possibilité de varier la valeur des coupons selon les saisons.

CO_2

Le groupe de travail a proposé que le gouvernement prélève un montant sur l'émission de gaz carbonique par d'importantes sources stationnaires et par de petites sources comme les véhicules et les chaudières domestiques (à combustibles fossiles).

Pour compenser ce montant prélevé, le groupe de travail a proposé que les entreprises reçoivent des crédits en échange d'une réduction des émissions ou d'une création de puits de carbone qui absorbent le CO_2 (comme la plantation et l'entretien de forêts). Ces crédits pourraient être achetés et vendus ou utilisés pour abaisser le montant prélevé, ce qui aurait pour effet de créer des mesures d'encouragement semblables à celles du système d'échange de permis d'émission de SO_2 .

Pour éviter que des entreprises canadiennes soient placées en position défavorable si d'autres pays possèdent des systèmes semblables, le groupe de collaborateurs a suggéré que les recommandations soient appliquées progressivement afin d'évaluer constamment les résultats. Le groupe de collaborateurs estimait également que les recettes nettes du gouvernement ne devraient pas augmenter grâce au montant perçu.



BARRY STUART

LORSQU'ON LUI A DEMANDÉ DE SIÉGER À LA TABLE RONDE NATIONALE, Barry Stuart avait déjà vécu deux ou trois vies : professeur de droit qui a lancé l'un des premiers cours de droit de l'environnement au Canada, conseiller en Papouasie-Nouvelle-Guinée où, pendant trois ans, il a contribué à l'édification d'appareils administratifs en prévision de l'indépendance, l'un des fondateurs de l'Association canadienne du droit de l'environnement, juge au Yukon, l'un des fondateurs du théâtre Tarragon à Toronto, et négociateur en chef pour les revendications territoriales au Yukon.

Son arrivée à la Table ronde nationale s'inscrit donc dans un contexte culturel différent, de techniques diverses de règlement des litiges et dans une envie ardente de trouver des solutions. Au départ, la TRN ne semblait pas être une solution valable.

"À l'origine, je ne voulais pas participer aux travaux de la TRNEE car je croyais qu'elle ne serait qu'une société de conférences inutile", déclare-t-il. Cependant, son opinion a changé dès la première réunion.

"J'ai été simplement ébloui par la volonté des membres de déborder du cadre de la querelle 'j'ai raison et vous avez tort'."

Il s'est rendu compte rapidement que la Table ronde présente "la seule et unique occasion que possèdent ses membres de se réunir et d'avoir une action réciproque et personnelle. Les membres ont des rôles opposés dans tous les autres carrefours."

"Tous les Pdg se connaissent. Il en va de même pour les universitaires et les ONG. La Table ronde leur procure un réseau à l'extérieur de leurs réseaux courants. Elle leur donne une véritable occasion de se rencontrer. Si nous ne lions pas des liens personnels, nous ne serons pas en mesure de le faire à l'échelle des organismes et nous ne pourrions donc pas régler les problèmes prioritaires."

M. Stuart a apporté avec lui une fascination des mécanismes par laquelle il "cherche constamment à trouver une meilleure façon" de prendre des décisions. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, la façon dont les villageois réglaient leurs problèmes en s'asseyant en rond et en discutant de la question l'a intrigué. Il contribuait à l'édification d'un système judiciaire pour les villages et a remarqué très rapidement que les "principes de la médiation étaient des éléments essentiels de décisions efficaces, exhaustives et permanentes. Les problèmes étaient réglés beaucoup plus rapidement lorsque chacun pouvait s'exprimer."

Il y a un an et demie au Yukon, il commença à rendre des jugements fondés sur une prise de décisions par consensus. Plutôt que d'écouter les avocats des deux parties et de prendre une décision, il descendit de l'estrade et s'assit en cercle avec tous les intéressés : le contrevenant, la victime, les familles et les membres de la collectivité.

Ils discutèrent de la nature de la peine et lorsqu'il y avait consensus, la décision devenait la peine adoptée. Selon les témoignages, l'initiative fonctionne bien car tous ceux qui ont pris place dans un cercle de ce genre ont eu l'occasion d'exprimer leur point de vue, ont participé au consensus, ne sont pas indifférents à la décision et, ce qui est particulièrement important pour le contrevenant et la victime, ont probablement jugé que la peine était équitable. En conséquence, chacun cherche également à veiller à ce que le jugement soit respecté.

Au sein de la Table ronde, il a siégé au comité exécutif, rédigé l'ébauche de la loi fédérale qui procure à la Table ronde son indépendance (elle a franchi l'étape de la troisième lecture au Sénat en juin 1993) et a coprésidé le comité chargé des indices sociaux et des encouragements. Au cours des deux dernières années, il a assumé les fonctions de coprésident du groupe de travail sur la prise de décision par consensus.

La Table ronde et tout organisme fondé sur le consensus ont une grande valeur, dit-il, ils "vous permettent de beaucoup mieux comprendre les intérêts des autres groupes". Sans cette compréhension, votre aptitude à prendre des décisions réalisables est limitée.

Il était penché en avant, les coudes appuyés sur la table. Il se laisse maintenant aller en arrière, savourant le moment à venir. "La nation Kwanlin Dun du Yukon vient juste de me donner un nom indien", dit-il.

Lequel? _ "Mentatha."

Et que signifie-t-il? _ "Le hibou."

Son sourire est presque aussi large que le fleuve Yukon.

PRISE DE DÉCISION PAR CONSENSUS

PRENDRE DES DÉCISIONS PAR CONSENSUS EST UN EXERCICE DE COMPROMIS. C'est là que réside sa beauté et sa force.

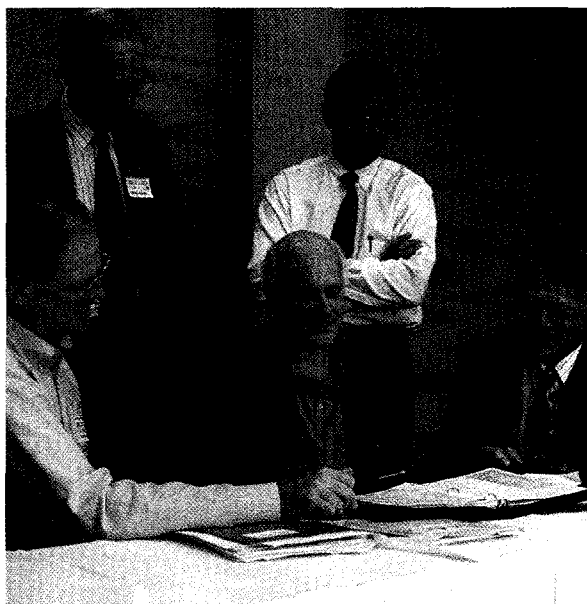
À l'encontre de la règle de la majorité, aucune opinion minoritaire n'est répudiée. La force découle de ce qu'il n'y a pas de perdant, du fait qu'un terrain d'entente a été établi et de ce que les gens sont en faveur d'une solution parce qu'ils ont contribué à la trouver et parce qu'ils ont décidé au départ de la façon d'y parvenir.

Ce sont les intervenants eux-mêmes qui déterminent la nature de leurs échanges, et non un juge, un arbitre, ou encore le *Précis de procédure parlementaire* de Beauchesne. Il n'y a pas de définition unique du consensus. Les participants décident dans chaque cas ce qu'il sera. Et parce qu'il peut être adapté aux aspects complexes des questions et aux préoccupations des intervenants, il a une forte incidence sur l'allégeance des participants.

La Table ronde nationale a établi trois règles fondamentales pour ses propres opérations. La première veut qu'elle favorise le développement durable. La seconde qu'elle y parvienne en faisant appel à un large éventail d'intervenants. Et la troisième prévoit que les décisions soient prises par voie de consensus.

Au début de 1992, la Table ronde nationale s'est jointe aux tables rondes provinciales et territoriales pour établir un groupe de travail chargé de préparer un ensemble de principes directeurs pour la prise de décisions par voie de consensus. Le guide en question vient d'être terminé.

Intitulé *Forger un consensus pour un avenir viable*, il énonce les mesures clés qui doivent être prises pour en arriver à un consensus. Ce guide a été approuvé par la Table ronde nationale lors de sa réunion plénière organisée au milieu de mai 1993, et à la fin du mois de mai, des représentants de toutes les tables rondes se sont réunis et en ont ratifié le texte définitif.

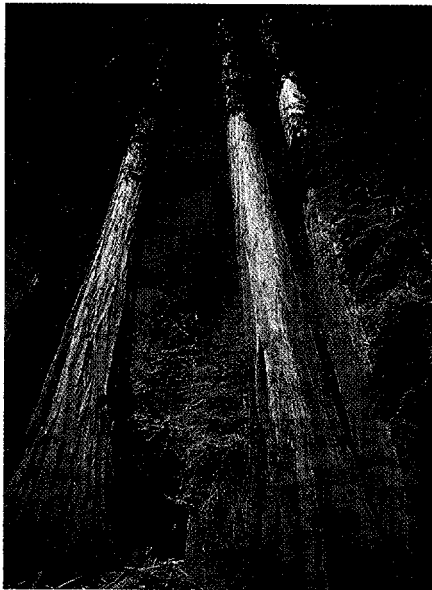


DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

L'Association canadienne de normalisation a manifesté un intérêt envers ce guide et envisage de le certifier en tant que processus qu'elle recommande pour résoudre les conflits.

TABLE RONDE SUR LES FORÊTS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

AU COURS DE LA MAJEURE PARTIE DE NOTRE SIÈCLE et certes surtout depuis les années 1950, la population s'est querellée au sujet des méthodes d'exploitation forestière. Le conflit est devenu chronique et l'affrontement a remplacé la rhétorique. La défensive a laissé peu de place aux négociations.



En conséquence, il est extraordinaire que 25 représentants de groupes d'intérêt clés au Canada, soit des représentants des compagnies forestières, des usines de pâtes et papiers, des peuples autochtones, des trappeurs, des écologistes, des campeurs et des randonneurs, des propriétaires de petits boisés, des syndicats, des écoles forestières, des gouvernements, des organismes de protection de la faune et d'un groupe de travail sur les églises et les responsabilités des entreprises, s'entendent

sur la façon de s'occuper des forêts canadiennes.

La Table ronde nationale a réuni les représentants des groupes d'intérêt pour la première fois en juin 1991. Les membres de la Table ronde sur les forêts ont maintenant convenu de 26 principes en vue du développement durable des forêts canadiennes. Tous les organismes représentés avaient approuvé les principes à la fin du printemps 1993.

Les principes sont remarquables par leur équilibre et leur perspicacité. Voici, à titre d'exemple, les deux premiers principes qui portent sur l'intégrité des écosystèmes et la biodiversité.

- Toutes les activités sur les terres forestières doivent respecter les valeurs naturelles intrinsèques du milieu forestier et reconnaître qu'il importe de protéger l'intégrité des écosystèmes forestiers.
- La biodiversité qui caractérise à la fois l'écosystème local et la région doit être conservée.

Le principe relatif à la "gestion des ressources" précise ce qui suit :

- Les terres forestières doivent être exploitées en fonction de modes d'occupation qui établissent un juste équilibre entre les droits et les responsabilités, favorisent une bonne gestion, maximisent le caractère durable de diverses valeurs des terres forestières et contribuent à l'existence de marchés équitables et permanents ainsi qu'à des collectivités prospères.

S'entendre n'a pas été une sinécure. Cependant, au cours des deux années et demie du processus, soit des premières étapes à l'approbation des principes par les organismes représentés, la confiance et le respect ont peu à peu régné.

L'étape suivante consistait, pour chaque groupe d'intérêt, à préparer un plan de mise en oeuvre des principes. À la fin du printemps 1993, environ les deux tiers des groupes avaient parachevé leurs plans.

À l'automne 1992, la Table ronde sur les forêts décida de s'attaquer au problème le plus épineux: la coupe rase. Elle rédigea un document de travail sur les points à régler lorsqu'une coupe rase est proposée ou commencée. La version définitive du document est presque terminée. On a proposé, entre autres, que le document encourage les tables rondes locales à appliquer les idées dans la région d'une coupe rase proposée. Une table ronde pourrait inclure parmi ses membres des habitants de la région, des travailleurs de la forêt, des sous-traitants, des écologistes, des représentants des compagnies forestières et des groupes d'intérêt public.



La proposition présente un avantage : elle veillerait à ce que les principes relatifs au développement durable de la Table ronde sur les forêts s'adaptent aux conditions géographiques particulières. Les principes seraient adaptés par des personnes qui connaissent les lieux et non par une personne ignorant les conditions locales et tentant d'interpréter des normes.

De toute façon, l'observation faite dans l'introduction des principes de la Table ronde sur les forêts est au premier plan des négociations : "Le bien-être futur des Canadiens et même la planète sont fortement tributaires de l'exploitation durable de nos ressources forestières."

LE PROGRAMME DE STAGES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ROY AITKEN

Cette année, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a créé le Programme de stages en développement durable Roy Aitken, en collaboration avec la société INCO (International Nickel Company) et d'autres commanditaires du secteur privé. Ce programme vise à stimuler la créativité des jeunes Canadiens en matière d'intégration de l'environnement et de l'économie. Il permet à un étudiant d'université et à un étudiant de collège communautaire de participer à la Table ronde durant l'été, contre rémunération, avant sa dernière année d'études.

Le Programme de bourses rend hommage à Roy Aitken, pionnier du développement durable, qui est décédé en novembre 1992. À titre d'ancien vice-président exécutif de INCO Ltée, M. Aitken était l'un des plus efficaces défenseurs de la théorie selon laquelle les décideurs doivent associer l'environnement et l'économie dans leurs activités de planification.

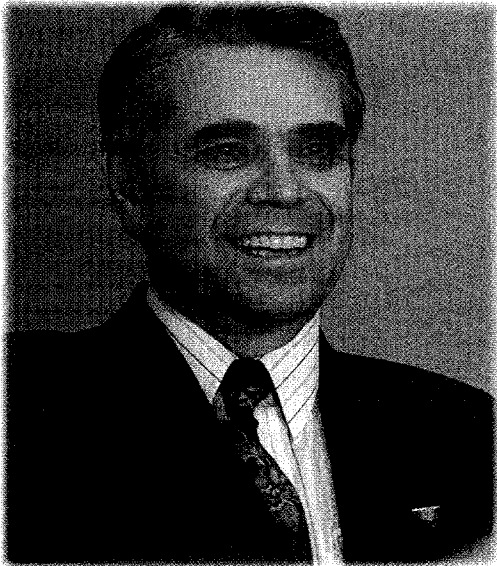
Parallèlement à sa contribution à l'INCO, M. Aitken a participé activement au Groupe de travail sur l'environnement et l'économie, qui a produit un rapport constituant une réponse à la Commission Brundtland. Ce rapport a été reconnu de par le monde comme l'un des plans stratégiques les mieux pensés en vue de régler les problèmes liés au développement durable. Il a conduit à la création de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, dont M. Aitken a été l'un des membres fondateurs.

Les membres de la Table ronde nationale sont heureux d'annoncer que les stages de 1993 ont été attribués à Sarah Murdoch, de l'Université d'Ottawa, et à Jocelyn Amyotte, du Collège Cambrian.

Mme Murdoch étudie la politique internationale à l'Université d'Ottawa. Au cours de son stage, elle doit évaluer dans quelle mesure les principes du développement durable ont été intégrés à l'Accord de libre-échange nord-américain.

Mme Amyotte étudie la technologie du génie chimique au Collège Cambrian. Au cours de son stage, elle doit mettre au point un programme de réduction des déchets à l'intention des entreprises. Elle effectuera une grande partie de ses recherches dans la région de Sudbury.

Roy Aitken a déclaré un jour : "N'hypothéquez pas l'avenir de nos enfants." Il faut espérer que le Programme de stages en développement durable Roy Aitken permettra aux jeunes Canadiens de contribuer à un avenir plus durable.



REG BASKEN

À L'AUTOMNE 1991, LORSQU'IL ÉTAIT PRÉSIDENT du Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie, qui comptait 35 000 membres, Reg Basken a organisé une conférence nationale sur l'environnement pour les membres du syndicat. "J'ai organisé cette conférence", dit-il, "grâce aux connaissances sur le développement durable que j'ai acquises au sein de la Table ronde nationale."

Maintenant que son syndicat a fusionné avec les travailleurs des communications (40 000 membres) et du papier (55 000 membres) pour former le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), il en organisera une nouvelle.

Au sein du SCEP, il occupe des fonctions de vice-président exécutif et il s'est assuré que le développement durable sera un thème clé de la conférence annuelle du SCEP à Hamilton, en octobre.

"Qui d'autre peut se préoccuper du développement durable que les travailleurs?", demande-t-il. "Leur emploi, leur santé, le milieu dans lequel ils vivent et travaillent, la formation professionnelle, la productivité et la compétitivité et la création de modes d'exploitation durable des ressources : voilà des questions qui les préoccupent. Toutes ces questions se rattachent au développement durable."

Reg Basken a un côté combatif. Pas étonnant pour quelqu'un qui a été représentant syndical pendant 30 ans mais qui n'hésite pas à le faire sentir même au mouvement syndical. Il s'est joint à la Table ronde nationale en 1990, soit un an après sa création, "en raison de ma politique de l'inclusion. Le mouvement syndical est beaucoup trop exclusif", ajoute-t-il. "Beaucoup trop de syndicalistes ne sont pas "branchés". Ils ne font que se réunir et se plaindre. Ils ont besoin de participer et d'apprendre."

Il a dirigé le Comité de la gestion des déchets de la TRNEE,

puis est devenu membre du groupe de collaborateurs chargé des instruments économiques. Il copréside maintenant le groupe de travail sur la prise de décision par consensus.

"La prise de décision par consensus ne me pose aucun problème", déclare-t-il, "car la négociation des conventions collectives est fondée sur ce principe."

Les négociateurs de l'entreprise et du syndicat s'entendent sur les propositions d'un contrat. C'est ce consensus qui est soumis au vote des membres du syndicat.

Lorsqu'il parle de participation et d'apprentissage, il mentionne les travaux du groupe de collaborateurs chargé des instruments économiques. "Au début, je m'opposais instinctivement aux permis d'émission échangeables. Mon instinct me dicte maintenant de les appuyer. J'ai changé d'avis grâce à ma participation à la Table ronde nationale. J'ai changé d'opinion simplement en raison du fait que la Table ronde constitue un centre de formation si approfondie."

"J'ai appris encore davantage sur les instruments économiques. La nécessité d'avoir une opinion force vraiment le cerveau à se concentrer." Il est convaincu que le recours aux instruments économiques pour encourager les entreprises à moins polluer constitue "la meilleure solution car elle est fondée sur le seul principe que respectent toujours les entreprises : le mouvement de l'argent."

C'est après avoir conclu qu'il existe des façons de veiller à ce que les instruments économiques soient correctement dirigés et que les entreprises n'en abusent pas qu'il a été convaincu.

Il ne mentionne pas le rôle des travailleurs. Inutile. Un peu plus tôt, il soulignait leur rôle clé dans toute stratégie de l'environnement.

"Si vous avez un travailleur qui refuse de polluer, de faire sauter une cheminée la nuit lorsque personne ne le remarquera, d'ignorer un déversement et qui est sûr de lui lorsqu'il affirme que c'est mal d'agir de la sorte, vous avez alors un puissant défenseur de l'environnement." L'astuce consiste à faire en sorte que les travailleurs qui dénoncent ce genre d'activités ne craignent pas de perdre leur emploi.

Il décrit alors avec l'enthousiasme d'un général qui a gagné une bataille les circonstances dans lesquelles un représentant syndical chez Dow Chemical a signalé que la compagnie déversait du mercure dans la rivière St. Clair. Il souligne que cela se passait il y a vingt ans et "que les choses ont beaucoup évolué depuis. Mais à cette époque, la compagnie a tout fait pour le renvoyer, mais sans succès. La haute direction savait que tous les employés feraient la grève."

Il rit. "Et ils ont alors découvert qu'il était plus onéreux de déverser du mercure que de le récupérer."

Pour Reg Basken, la morale de cette histoire est évidente. Pour que les entreprises respectent les règles du jeu, il faut que les employés connaissent les principes du développement durable et jouissent d'une sécurité d'emploi. Ils se chargeront du reste.

TABLE RONDE SUR LES PÂTES ET PAPIERS

LE CANADA EST COUSU D'USINES DE PÂTES ET PAPIERS. D'une façon ou d'une autre, elles emploient 7 p. 100 de la main-d'oeuvre et sont la source de subsistance de 350 collectivités au pays, dont la moitié comptent moins de 10 000 habitants. Les exportations de produits forestiers s'élèvent à 23 milliards de dollars et l'industrie forestière accapare 26 p. 100 de la demande mondiale de papier journal.

En conséquence, lorsqu'on étudie la fabrication de pâtes et papiers, on se penche automatiquement sur le tissu social et économique de notre pays ainsi que sur la question des effluents et de la pollution atmosphérique.

L'industrie est assiégée : voilà le problème. Son avantage concurrentiel s'est érodé, les améliorations à la productivité ne se sont pas maintenues au niveau de celles d'autres pays clés, la récession a provoqué des pertes importantes, certains coûts des facteurs de production sont supérieurs à ceux des industries concurrentes, comme la nécessité de rémunérer davantage les travailleurs pour les attirer dans les régions éloignées, et notre part de la production mondiale de papier journal a chuté de 21 p. 100 en dix ans seulement. Cette part continuera de chuter en raison de l'apparition, à l'étranger, d'usines de recyclage à proximité des grandes agglomérations.

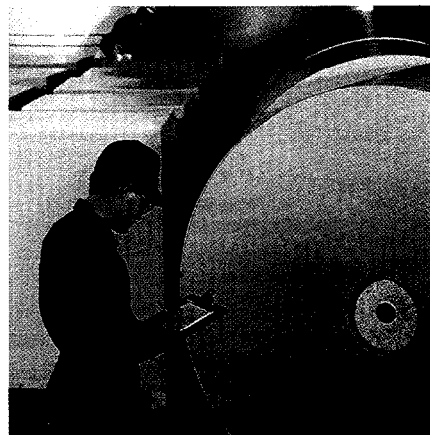
Même si les usines canadiennes ont considérablement réduit les effluents et les émissions atmosphériques au cours des trente dernières années, elles demeurent généralement à la traîne de leurs principaux concurrents.

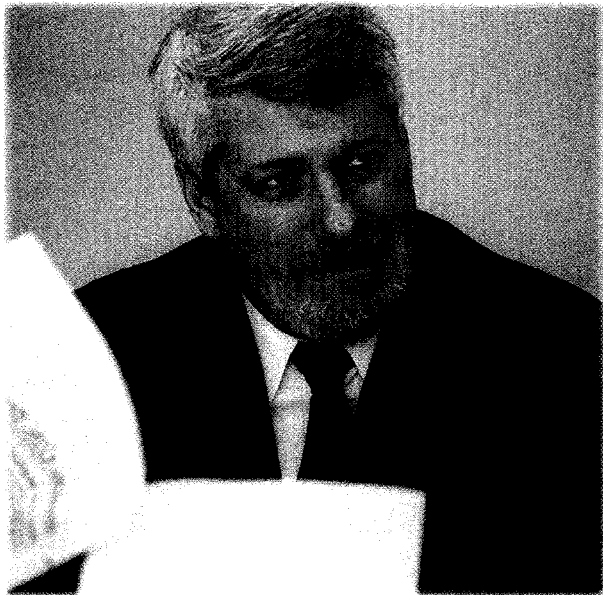
En conséquence, l'équation économique est implacable : une hausse draconienne des dépenses engagées dans la protection de l'environnement ne permettrait pas de consacrer beaucoup de fonds à d'autres aspects de la qualité des produits et de la productivité. Sans une amélioration de la qualité des produits et de la productivité, la compétitivité chutera et les efforts de l'industrie en matière d'environnement seront limités.

Préoccupée par cette équation, la Table ronde nationale a entrepris, de concert avec l'Institut de recherches politiques,

une étude pour mettre à l'essai la thèse avancée par un économiste de Harvard, M. Michael Porter, selon laquelle une réglementation environnementale sévère augmenterait la compétitivité en suscitant une innovation et une amélioration. Les résultats de l'étude n'ont pas été concluants pour l'industrie des pâtes et papiers surtout en raison du fait que le système de réglementation au Canada est tellement mal orienté et laissé au petit bonheur.

La Table ronde nationale s'est alors adressée à l'industrie des pâtes et papiers pour déterminer si elle serait prête à créer une table ronde chargée de trouver de nouvelles solutions à ce dilemme. L'industrie était réceptive. En février 1993, plus de vingt groupes d'intérêt se sont réunis et ont décidé de s'entendre sur quatre points importants : la source des fibres, les mécanismes de fabrication, la commercialisation et la consommation ainsi que les aspects juridiques. La Table ronde sur les pâtes et papiers se réunira une nouvelle fois au début de l'été.





PIERRE MARC JOHNSON

DANS UNE CUISINE OU L'ON MITONNE DES IDÉES, Pierre Marc Johnson serait l'un des chefs. Légèrement corpulent peut-être, d'une façon qui donne une idée à la fois d'autorité et de jovialité, bouillonnant d'idées, goûtant et mettant à l'essai, ajoutant une garniture, une anecdote, une épice, une douzaine de casseroles sur le feu, savourant le rythme et aimant la chaleur.

Il est à la fois docteur et avocat. Il enseigne à la faculté de droit de McGill, travaille à titre d'avocat dans un grand cabinet du centre de Montréal, effectue des recherches au Centre de Médecine, d'Éthique et de Droit de l'Université McGill, siège au conseil d'administration de plusieurs grandes entreprises, a occupé les fonctions de conseiller spécial de Maurice Strong lorsqu'il était secrétaire général du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, a été récemment admis à la Société royale du Canada et est membre de la Table ronde nationale et de son comité exécutif depuis le début.

Pendant une courte période avant la défaite du Parti québécois en 1985, il a été Premier ministre du Québec. Avant cela, il a été à la tête de plusieurs ministères : Main-d'oeuvre, Institutions financières, Affaires sociales et Développement, Justice, Procureur général et Affaires intergouvernementales.

Malgré toute cette expérience, il déclare que "la Table ronde nationale m'a transformé de certaines façons."

"J'ai été un juriste pendant treize ans et, à mes yeux, les gouvernements servaient à promulguer des lois. La Table ronde m'a démontré de façon précise et solide, en marge des directives et des règles rigoureuses du gouvernement, comment on peut intégrer l'environnement et l'économie. Elle fait appel à un mécanisme plurisectoriel afin de définir des orientations. C'est assez exceptionnel."

Le mécanisme de la table ronde apporte une nouvelle dynamique, dit-t-il, puisque les membres régissent la prise de décisions et qu'ils veulent trouver dès le départ un terrain d'entente.

Ils doivent porter attention à l'apport de chaque membre et ils doivent être prêts à considérer de nouvelles façons d'accomplir les choses. Cette dynamique aboutit à une réceptivité qui n'est pas toujours présente dans les systèmes hiérarchiques.

La réceptivité peut susciter une innovation. Mais, tout ceci suppose l'émergence de ce que M. Johnson appelle "la nouvelle cohérence". Il entend par cette expression "un nouvel ensemble de points de référence, un nouvel ensemble de concepts, de règles, de notions, d'implications et de faits rationnels sur lesquels nous pouvons compter et qui donneront une cohérence aux actes." Les actes dont il parle sont "ceux qui intègrent les préoccupations relatives à la gestion de l'environnement et des ressources dans la prise de décisions économiques par les secteurs public et privé".

À son avis, le Sommet de la Terre avait cet objectif. M. Johnson représentait la Table ronde au sein de la délégation canadienne à Rio. En sa qualité de président du comité de la politique extérieure de la TRNEE, il a joué un rôle important à la formulation des recommandations de la Table ronde au Premier ministre au sujet de la position du Canada lors des négociations à Rio.

La politique étrangère a accaparé la majeure partie de son temps au sein de la Table ronde. Il préside actuellement le groupe de travail sur le développement durable et le commerce, lequel a consacré la majeure partie de l'année dernière à formuler des recommandations destinées au Premier ministre sur la position que doit adopter le Canada lors des négociations relatives à la création de la commission nord-américaine de l'environnement (CNAE). La création proposée de la commission constitue une entente parallèle de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le téléphone sonne et l'interlocuteur s'enquiert des recommandations du groupe de travail sur la CNAE. Pendant que M. Johnson parle, sa chaise pivote et son regard parcourt l'horizon qui s'étend au-delà de la fenêtre de son bureau d'avocat. Il parle stratégie. Il s'agit de politique interne et il en parle avec la passion d'un gourmet s'appropriant à entamer un repas à douze couverts.

Un moment plus tard, lorsqu'on lui demande quelle a été la réalisation de la Table ronde, il n'hésite pas une seconde. "Ce n'est pas seulement le mécanisme", dit-il, "ce sont les gens." Puis, comme s'il arrivait à son entrée favorite : "J'ai eu une satisfaction intellectuelle gigantesque", dit-il en esquissant un ample mouvement des bras. Insistant sur le geste, il ne bouge pas pendant un moment.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE COMMERCE

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS QUE LA DÉRÈGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE DE L'AMÉRIQUE DU NORD A COMMENCÉ SÉRIEUSEMENT, la population jouira peut-être d'un carrefour où elle pourra agir pour protéger et améliorer ce qui reste de l'environnement. C'est-à-dire l'occasion, dans son expression la plus énergique et peut-être la plus optimiste, que présentent les discussions relatives à la création d'une commission nord-américaine de l'environnement (CNAE).

La création de la CNAE constitue l'élément clé de l'accord sur l'environnement que négocient le Canada, les É.-U. et le Mexique et qui s'ajoutera à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Par le truchement de son Groupe de travail chargé du développement durable et du commerce, la Table ronde nationale prépare des recommandations au Premier ministre sur les fonctions et la forme que devrait avoir la commission proposée.

On prévoit que lorsque les négociations auront été parachevées, une CNAE règlera les questions de nature environnementale qui découleront de l'ALENA et des litiges commerciaux. L'ALENA est le seul accord international à reconnaître les problèmes environnementaux. Dans son préambule, l'ALENA reconnaît que la promotion du développement durable est l'un de ses objectifs fondamentaux.

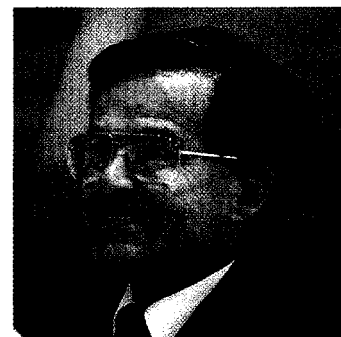
L'accord précise également que lorsque son libellé entrera en conflit avec celui d'accords internationaux sur l'environnement qui prévoient des sanctions commerciales, notamment la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, le libellé des accords relatifs à l'environnement l'emportera.

Afin de permettre à l'ALENA de respecter ses engagements, on convient en général qu'une CNAE encouragera les parties de l'Accord à uniformiser à la hausse leurs normes. L'ALENA favorisera également la coopération nord-américaine en traitant de problèmes d'envergure continentale, comme la protection des espèces migratrices, la gestion des eaux et la pollution trans-

frontière, et planétaire comme le rendement énergétique, le changement climatique, les milieux marins et littoraux ainsi que les pratiques commerciales qui ont des répercussions délétères sur de grandes distances et à long terme.

Le Groupe de travail chargé du développement durable et du commerce de la Table ronde nationale a commencé à étudier des idées en prévision d'une CNAE lors d'un atelier qui s'est tenu le 7 décembre 1992 et auquel 34 groupes d'intérêt avaient été invités. Un deuxième atelier a eu lieu à Washington D.C. le 6 avril 1993 afin d'échanger des points de vue avec des groupes américains et mexicains. Le Groupe de travail s'est réuni le 28 avril pour examiner une ébauche de ses recommandations au Premier ministre. Enfin, la Table ronde nationale s'est réunie en séance plénière le 13 mai afin d'approuver le texte qui a été par la suite transmis au Premier ministre.

Le groupe de travail oeuvre depuis le mois de mai à conseiller le plus grand nombre de groupes possible et effectuera un suivi s'il y a lieu. Pendant ce temps, compte tenu de l'éventuelle conclusion cette année de l'Uruguay Round (GATT), qui, prévoit-on, ouvrira la voie de négociations sur l'environnement, le groupe de travail étudie une fois de plus des questions qui s'étendent au-delà de l'Amérique du Nord.



BOB PAGE, MEMBRE DU GROUPE DE TRAVAIL

PAT DELBRIDGE



PAT DELBRIDGE SE SITUE QUELQUE PART ENTRE LE TAILLEUR ET LES SANDALES, entre les grandes entreprises transnationales et le mouvement environnementaliste.

Certaines sociétés font appel à ses services afin d'éviter les problèmes qui gênent et l'opposition publique. Ceci est la gestion des problèmes. Elle atteint ses objectifs en regroupant tous les camps; les représentants communautaires, les dirigeants d'entreprises et les environnementalistes. Elle propose ce qu'elle n'importe quel bon guide : comment atteindre les objectifs fixés tout en attirant les faveurs du public. Elle admet que les objectifs varient mais la démarche commune doit être entreprise.

Parmi les directeurs d'entreprises et les environnementalistes elle inspire la confiance et l'incertitude - confiance qu'elle sait identifier et orienter les préoccupations du public et l'incertitude parce qu'elle n'a pas peur d'innover. Les cadres se voient comme ayant participé au processus décisionnel avec des étrangers et ceci les rend nerveux; les environnementalistes s'inquiètent de savoir si les cadres vont prêter attention à leur message ou si ceci deviendra un exercice de relations publiques.

Malgré tout, les sociétés continuent de faire appel à ses services à cause de son efficacité et les environnementalistes continuent de participer. Les entreprises modifient leurs activités et les préoccupations du public sont prises en considération. La confiance dans le processus demeure même si les changements ne sont pas effectués aussi efficacement qu'on le voudrait.

Elle a l'allure de la personne qui se situe entre les deux camps - vêtements sobres, aucun accessoire qui cherche à impressionner, coupe de cheveux étudiée, légèrement ébouriffée, aucune attitude menaçante. Elle s'exprime également en conséquence, n'invoquant jamais de raisons philosophiques pour justifier le

changement. Elle ne parle pas d'idéologie, ne veut ni bâtir un monde meilleur ni reconstruire la société. Ses préoccupations sont exclusivement d'ordre pratique : "Je cherche simplement à ce que les choses fonctionnent un peu mieux. C'est juste une question de bon sens."

C'est ce bon sens qui a conduit la jeune fille issue de la classe ouvrière de la banlieue de Londres, qui a quitté l'école à 16 ans, s'est mariée à 17 et a eu trois enfants avant l'âge de 21 ans au poste de directrice d'une société qui emploie 12 personnes, dont le chiffre d'affaires dépasse le million de dollars annuel et qui compte des clients de premier plan au Canada, aux États-Unis, en Angleterre et en France.

Au cours de sa carrière, elle a dirigé un centre de prévention du suicide à Ottawa (pendant sept ans), créé et dirigé pendant trois ans la filiale canadienne d'un organisme d'aide aux personnes âgées dans les pays de développement, et occupé le poste de directrice des affaires associatives pour la Consumer's Association of Canada (pendant quatre ans). Elle a créé sa propre société en 1980.

En 1989-1990, au moment de la création de la Table ronde nationale, on lui a demandé d'apporter son concours. Elle déclare : "Je n'ai rien dit sur le moment, mais j'avais l'intention de refuser. J'en avais assez de travailler bénévolement pour le gouvernement." Mais elle a changé d'avis quand elle a réalisé que les participants étaient des personnes intéressantes et que le travail qu'ils allaient entreprendre était tout aussi intéressant (sic).

Tout d'abord, elle a travaillé pour le comité de la TRNEE qui a produit *La Prise de décision et le développement durable*, l'une des livres sur le développement durable publié par la TRNEE. Elle a ensuite travaillé pour le Comité sur la politique étrangère, qui a soumis au Premier ministre ses conseils en vue du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro. Lorsque le Groupe de collaborateurs chargé des instruments économiques a été constitué, elle y a participé.

Ce groupe de collaborateurs a examiné 97 types d'instruments économiques avant de faire ses recommandations. Les réunions duraient parfois trois jours et demi. Selon Pat Delbridge, c'était une tâche exigeante, mais "gratifiante".

Voici ce que lui a apporté sa participation à la Table ronde : "Cela m'a permis de voir les choses différemment. Je suis extrêmement préoccupée par les problèmes environnementaux, mais je me sentais de moins en moins à l'aise à ma place, parce que des antagonismes apparaissaient entre les gens, qui se voyaient attribuer des étiquettes, et que je ne trouvais pas le moyen de mettre fin à ce processus."

La clé du problème était la méthode instaurée par la Table ronde.

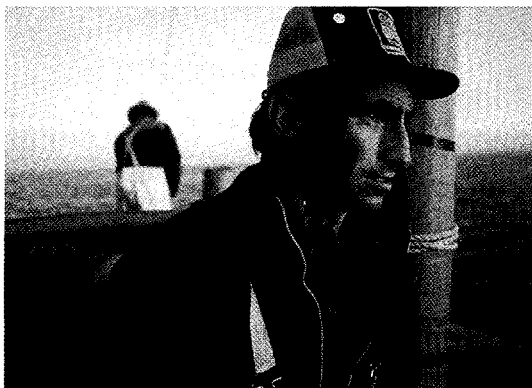
"Les gens n'ont pas besoin de sacrifier leurs valeurs pour demeurer solidaires, trouver des motivations communes et aller de l'avant."

Il suffit de faire preuve de bon sens.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PÊCHES

LA PÊCHE À LA MORUE DU NORD au large des côtes de Terre-Neuve a été qualifiée de plus grand laboratoire canadien du développement durable. De nombreuses théories tentent d'expliquer l'effondrement des populations de morues, mais aucune n'a été reconnue. On se demande toujours si les populations de morues seront aussi abondantes qu'autrefois.

Ce qui est certain, c'est que la morue n'a pas été pêchée de façon à garantir la pérennité des populations. Est-ce la raison de l'effondrement des



populations ou simplement un facteur qui a contribué à ce phénomène et, dans l'affirmative, dans quelle mesure? Nul ne le sait vraiment.

À sa réunion plénière de St. John's (Terre-Neuve), fin juillet, la TRNEE envisage d'examiner la possibilité de jouer un rôle dans la question des pêcheries de l'Est.

REMERCIEMENT

Les membres de la Table ronde tiennent à remercier les membres sortants Margaret Kerr et Jim MacNeill pour la contribution exceptionnelle qu'ils ont apportée à leurs travaux. Ils étaient tous deux membres fondateurs de la Table ronde nationale et avaient été nommés par le Premier ministre en mars 1989.

Margaret Kerr a été l'une des premières membres du Groupe de travail sur l'environnement et l'économie, qui a servi de force créatrice à d'autres tables rondes et à plusieurs autres initiatives sur le développement durable au Canada. À titre de membre fondatrice de la Table ronde, Dr Kerr a siégé au Comité exécutif, au Comité sur les retombées socio-économiques et a participé à l'Initiative de la durabilité et de la prospérité.

À titre de présidente du Comité sur les retombées socio-économiques, Dr Kerr a joué un rôle clé en préparant des indicateurs énergétiques du développement durable, en publiant des rapports et en prenant des mesures relatives aux instruments de politique environnementale axés sur l'économie.

Dr Kerr est vice-présidente, Environnement, santé et sécurité, chez Northern Telecom Ltée. C'est là qu'elle a fait éliminer les CFC destructeurs d'ozone des produits utilisés pour nettoyer les cartes de circuits imprimés, ce qui a constitué une économie nette de 50 millions de dollars pour sa société. Margaret Kerr a fait profiter la TRNEE de ses relations dans le milieu des affaires et d'un style de gestion axé sur la recherche du consensus. Elle continuera de participer au Groupe de travail sur le commerce et la durabilité.

Jim MacNeill a fait profiter la Table ronde nationale de l'expérience qu'il a acquise en s'engageant très activement aux niveaux national et international dans les mouvements en faveur de l'environnement et du développement. À titre d'ex-participant à la Conférence de Stockholm en 1972 et de Secrétaire général de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, il a permis à la TRNEE de créer de très nombreux liens avec des intervenants internationaux.

À titre de membre du Comité sur les retombées socio-économiques, du Comité sur la politique étrangère et du Comité exécutif, M. MacNeill a joué un rôle important dans l'élaboration du mandat et des orientations stratégiques de la Table ronde nationale durant ses premières années d'activité. Grâce à sa présence dans le Comité sur la politique étrangère, il a donné des conseils très précieux au Premier ministre sur la façon de définir la politique de la TRNEE relativement au Sommet de la Terre, organisé en 1992 à Rio de Janeiro. En outre, M. MacNeill représentait la TRNEE au sein de la délégation officielle du Canada qui s'est rendue au Sommet.

M. MacNeill est attaché supérieur de recherches dans le cadre du Programme sur le développement durable à l'Institut de recherches politiques.

LE RENOUVEAU RURAL

PARMI L'ENSEMBLE DES PROBLÈMES DE NATURE ENVIRONNEMENTALE, celui que représente la biodiversité est peut-être le plus difficile à régler pour la simple raison qu'il est si complexe. En ce qui concerne les organismes vivants, on le retrouve partout et dans tout. La biodiversité présente des interactions qui peuvent être extrêmement complexes et subtiles. Malgré tout, son importance ne peut être exagérée car, selon John Herity d'Environnement Canada, "il s'agit vraiment de la vie sur Terre".



C'est dans les Prairies canadiennes que la biodiversité est probablement la plus menacée, notamment dans les régions agricoles où on a encouragé les agriculteurs à étendre les terres cultivées aux dépens des terres marginales et des milieux humides. Le problème se pose cependant d'une mer à l'autre. À titre d'exemple, les deux tiers des marais du littoral Atlantique ont disparu, plus des deux tiers des milieux humides du sud de l'Ontario ont été labourés, la moitié des marécages et des cuvettes des Prairies ont été perdus et 70 p. 100 des marais estuariens du littoral Pacifique ont disparu ou sont dégradés. La plupart d'entre eux (85 p. 100) ont été drainés à des fins agricoles.

La Table ronde nationale s'est penchée sur la question de la biodiversité en concentrant ses efforts sur les Prairies où l'on retrouve pas moins de 25 des espèces menacées ou menacées d'extinction au Canada.

La Table ronde nationale a d'abord commandé une étude qui a souligné que toute étude traitant de la conservation de la biodiversité doit également porter sur l'infrastructure sociale et l'économie régionale. En d'autres termes, les rela-

tions réciproques doivent être étendues au-delà de la flore, de la faune et de la biosphère. Elles doivent englober la valeur accordée au maintien des collectivités. Pour assurer la survie des collectivités, toute étude doit se pencher sur le développement économique permanent des collectivités.

Dans les Prairies, et notamment en Saskatchewan, les trois "pieds du tabouret" (selon l'expression d'un membre de la Table ronde), à savoir les facteurs écologiques, sociaux et économiques, se dégradent rapidement. La biodiversité est en voie d'être supprimée. Les collectivités agricoles s'écroulent et l'économie agricole est en sérieux déclin.

Lors de sa réunion plénière en mai, la Table ronde nationale a décidé de diffuser à grande échelle son étude afin d'amorcer un débat, puis d'organiser à l'automne un atelier avec les groupes d'intérêt afin de discuter des éventuelles recommandations. Cette étude, intitulée "Canada's Agricultural and Trade Policies: Implications for Rural Renewal and Biodiversity," est maintenant un élément de la série de documents de travail de la TRNEE.

Biodiversité

LE PROGRAMME DE COMMUNICATION

ADOPTER LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, c'est apprendre à tenir compte de la complexité et à organiser les activités de façon à protéger les milliards d'interactions sur lesquels repose la vie sur la planète.

La complexité de la vie à cette échelle peut être intimidante. Elle peut être à l'origine d'une confusion, de conflits, de situations désespérées et même de paralysie. Voilà pourquoi il est si important de démystifier le développement durable en étudiant et en démontrant comment effectuer la transition.

La Table ronde nationale atteint cet objectif grâce à son programme de communication. Au cours de l'année, elle a publié cinq livres, soit un total de dix livres en deux ans. Elle a aussi distribué 19 documents de travail, publié un bulletin trimestriel, distribué un vidéo musical et contribué à la production de guides, de rapports et d'un jeu électronique interactif avec d'autres organismes.

Tous les livres de l'an dernier ont été publiés en collaboration avec d'autres organismes ou ont été parrainés par une entreprise.

L'ouvrage de Mark Roseland, intitulé *Le développement durable des centres urbains, s'adresse aux décideurs municipaux*. Il est l'un des livres de la TRNEE qui a remporté le plus de succès.

L'ouvrage *Commerce, environnement et compétitivité*, sous la direction de John Kirton et Sarah Richardson et parrainé par la société Du Pont Canada Inc., réunit un ensemble de documents présentés lors d'une conférence organisée par la Table ronde en novembre 1991.

Produit en collaboration avec l'Association des collègues communautaires du Canada et parrainé par Nissan Canada Inc., *le Guide Vert - Manuel du développement durable pour les collègues canadiens* décrit certains des instruments du développement durable et présente des études de méthodes d'application du développement durable dans les collègues communautaires.

L'ouvrage de Ted Schrecker, *Comment parvenir au développement durable*, est un guide produit en collaboration avec le Congrès du travail du

Canada dans le but d'aider les travailleurs et les syndicats à faire progresser la cause du développement durable au sein de leur organisme.

Publié en collaboration avec l'école des études supérieures en journalisme de l'Université Western Ontario, l'ouvrage de Michael Keating, intitulé *Reportages sur l'environnement: Guide à l'intention des journalistes du secteur de l'environnement*, donne des renseignements et des conseils utiles aux journalistes.

La revue de la Table ronde nationale

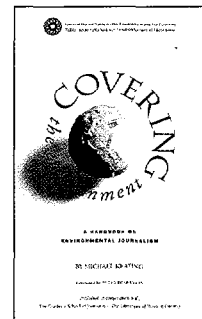
La revue de la table ronde, public trimestriellement, est le bulletin d'information canadien sur le développement durable. Chaque numéro présente un différent thème. Le numéro du printemps 1993, qui portait sur les problèmes des ONG de l'environnement au Canada, contenait dix-neuf articles inédits provenant de partout au pays. En sus des articles d'intérêt général sur le développement durable, la publication fait le point sur les activités de la TRNEE.

Série de documents de travail

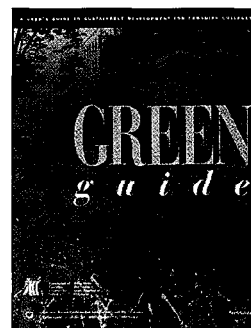
Dans le but d'échanger des renseignements et de promouvoir un débat sur le développement durable, la Table ronde distribue les ébauches de documents de travail qui portent sur une gamme de sujets et proviennent d'un éventail de sources. La série compte actuellement 19 documents de travail.

Autres réalisations

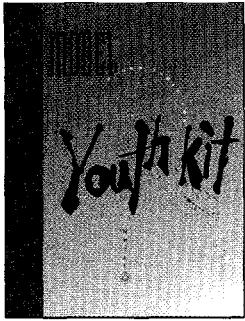
Produit par la Table ronde nationale et parrainé par la société Hostess Frito-Lay Inc. et la Compagnie de la Baie d'Hudson, le vidéo musical COURAGE a été lancé en janvier au Musée canadien des civilisations. Le vidéo met en vedette le groupe rock canadien Infidels et la chansonniers-poétesse Meryn Cadell, présentés par Peter Gzowski. Le vidéo et la chanson "Courage" font partie d'une campagne visant à encourager les jeunes Canadiens à intégrer les principes du développement durable dans leur vie.



REPORTAGES SUR L'ENVIRONNEMENT



GUIDE VERT



MODÈLE DE LA TABLE
RONDE POUR LES JEUNES

Le jeu et quiz électronique interactif *Energy, Environment and Me* porte sur la conservation de l'énergie. Il a été produit par la Table ronde nationale en collaboration avec Énergie, Mines et Ressources Canada.

Le rapport *Ce n'est pas un cadeau: Les terres écosensibles et la fiscalité*, rédigé par le Groupe de travail canadien de conservation des terres humides, est distribué en collaboration avec la Table ronde nationale. Il décrit comment la législation fiscale des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux influe sur la conservation des terres écosensibles et explique à quoi peuvent s'attendre les donateurs lorsqu'ils font don de terres, parfois à perpétuité, à des fins de conservation.

PUBLICATIONS DE LA TRNEE

Série sur le développement durable

1. *Le développement durable: Guide à l'usage des gestionnaires*
2. *Le Guide national de réduction des déchets*
3. *Propos sur la prise de décision et le développement durable*
4. *La préservation de notre monde*
5. *En route vers le Brésil*
6. *Le développement durable des centres urbains*
7. *Commerce, environnement et compétitivité*
8. *Guide Vert : Manuel du développement durable pour les collègues canadiens*
9. *Comment parvenir au développement durable (Guide pour les syndicats et les travailleurs)*
10. *Reportages sur l'environnement : Guide à l'intention des journalistes du secteur de l'environnement*

Autres publications, rapports et produits de la TRNEE

Vers un partenariat avec le monde des affaires

Objectif 2000: La gestion environnementale - un guide pour la PME

Rapport sur la gestion des déchets pour l'industrie de la construction

Ce n'est pas un cadeau: Les terres écosensibles et la fiscalité

Modèle de la table ronde pour les jeunes

Nouveaux liens à l'horizon : Tables ronde de la jeunesse canadienne

L'accord nord-américain de libre-échange et la commission nord-américaine de l'environnement (rapport de l'atelier du 7 décembre 1992, à Ottawa).

Shaping Consensus: The North American Commission on the Environment and NAFTA (rapport de l'atelier du 7 avril 1993, à Washington D.C.)

Table ronde sur le développement durable des forêts: Rapport d'étape, mars 1993

Affiche de la TRNEE: Les objectifs du développement durable

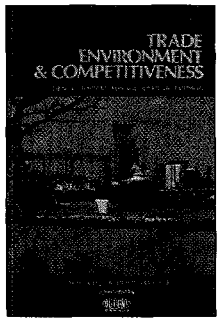
Disquette Multi-Média de la TRNEE (compatible avec MacIntosh)

Jeu électronique interactif/Quiz sur l'énergie (compatible avec MacIntosh)

Vidéo musical "COURAGE" sur le développement durable (mettant en vedette les Infidels, Meryn Cadell et Peter Gzowski)

Série de documents de travail de la TRNEE

1. Prosperity and Sustainable Development for Canada: Advice to the Prime Minister
2. The Financial Services Industry and Sustainable Development: Managing Change, Information and Risk
3. Lender Liability for Contaminated Sites: Issues for Lenders and Investors
4. Market Correction: Economic Incentives for Sustainable Development
5. Environmental Regulations and the Canadian Pulp and Paper Industry: An Examination of the Porter Strategy
6. Environmentally Perverse Government Incentives
7. Environmental Impact Assessment and Competitiveness
8. Emerging Trends and Issues in Canada's Environmental Industry
9. A Report on Jobs, Training and Sustainable Development
10. Trade, Competitiveness and the Environment
11. Sustainability and Prosperity: The Role of Infrastructure
12. Measuring Sustainable Development: Energy Production and Use in Canada
13. Exploring Incentives: An Introduction to Incentives and Economic Instruments for Sustainable Development
14. Canadian Round Tables on the Environment and the Economy: Their History, Form and Function
15. Reporting on Sustainable Development in Support of National Decision-Makers
16. Reporting on Sustainable Development: The Municipal and Household Level
17. Corporate Sustainable Development Reporting in Canada
18. Aperçu Nationale sur la Planification Stratégique du Développement Durable dans les Provinces et les Territoires du Canada
19. Canada's Agricultural and Trade Policies: Implications for Rural Renewal and Biodiversity



COMMERCE,
ENVIRONNEMENT ET
COMPÉTITIVITÉ

PERSONNES RESSOURCES DE LA TRNEE

Catherine Auger, Cabinet du ministre, Environnement Canada
André Beaulieu, Centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill
Charles Brassard, Affaires et consultations, Environnement Canada
François Bregha, L'académie Rawson pour les sciences aquatiques
R. Douglas Burch, Calgary
John G. Drake, Université McMaster
Ron Edwards, Finances Canada
Doug Friend, Énergie, Mines et Ressources Canada
Paul Griss, Toronto
Charles Hayles, Pat Delbridge Associates Inc.
Ute Islam, Énergie, Mines et Ressources Canada
Brian Kohler, Health, Safety and Industrial Relation Training Fund
Jeff Parker, Finances Canada
Kathleen Pomeroy, Pomeroy & Neil Consulting Inc.
Jim Ramsay, Industrie, Sciences et Technologie Canada
Eva Rosinger, Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME)
Bob Sopuck, Table ronde sur l'environnement et l'économie du Manitoba
Cameron Smith, Ideality Inc.
Sharon Watkins, Industrie, Sciences et Technologie Canada
Mark Wedge, Corporation du développement des Indiens du Yukon
Mel Wilson, Faculty of Environmental Design, Université de Calgary

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION

MEMBRES

Président: *Leone Pippard*, membre de la TRNEE
L'honorable Glen Cummings, membre de la TRNEE
Josefina Gonzalez, membre de la TRNEE
Jack Macleod, membre de la TRNEE
Dorothy Inglis, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie de Terre-Neuve et du Labrador
Doug McKenzie-Mohr, Université Willfrid Laurier
Ian Mugridge, Open Learning Agency
John Robinson, Université de la Colombie-Britannique
Barbara Robson, Commissaire à l'information
Bill Ross, Université de Calgary
Kathleen Pomeroy, Pomeroy & Neil Consulting Inc.
Cameron Smith, Ideality inc.

SECRÉTARIAT DE LA TRNEE:

Ann Dale
Carla Doucet

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRISE DE DÉCISION PAR CONSENSUS

MEMBRES

Vice-président: *Reg Basken*, membre de la TRNEE
Vice-président: *Barry Stuart*, membre de la TRNEE
Jerry Cormick
D'Arcy Delamere, Banque Royale du Canada
Lee Doney, Table ronde sur l'environnement et l'économie de la Colombie-Britannique
Paul Emond
Jane Hawkrigg, Jane Hawkrigg Enterprises Ltd.
Carol Reardon, Heenan Blaikie
Ruth Schneider, Centre for International Studies
Glenn Sigurdson
Mark Wedge, Conseil du Yukon sur l'environnement et l'économie
Leslie Whitby, Industrie, Sciences et Technologie Canada

SECRÉTARIAT DE LA TRNEE:

Steve Thompson
Cathy Driscoll

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRES

Président: *Tony Hodge*, membre de la TRNEE
Susan Holtz, membre de la TRNEE
John Cox, John E. Cox Associates

SECRÉTARIAT DE LA TRNEE:

Philippe Clément

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RENOUVELLEMENT RURAL

MEMBRES

Président: *Diane Griffin*, membre de la TRNEE
L'honorable Glen Cummings, membre de la TRNEE
L'honorable Carol Carson, Ministre des Affaires municipales, Saskatchewan
Ken Cox, Conseil nord-américain de conservation des terres humides
Hubert Esquirol, Western Canada Wheat Growers
Jim Patterson, Canards illimités Canada
Bob Sopuck, Table ronde sur l'environnement et l'économie du Manitoba

SECRÉTARIAT DE LA TRNEE:

Steve Thompson

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ET LA DURABILITÉ

MEMBRES

Président: *Pierre Marc Johnson*, membre de la TRNEE
Bob Page, membre de la TRNEE
Susan Holtz, membre de la TRNEE
David Morton, membre de la TRNEE
Margaret Kerr, Northern Telecom Limitée
John Kirton, Université de Toronto

SECRÉTARIAT DE LA TRNEE:

Sarah Richardson

TABLE RONDE SUR LES FORÊTS

Animateur, Hamish Kimmins

David Barron, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers
Glen Blouin, Association forestière canadienne
Gary Blundell, Fédération canadienne de la faune
Harry Bombay, Association nationale de foresterie autochtone
Dirk Brinkman, Canadian Silviculture Association
Rod Carrow, University Forestry Schools
Peter Chapman, Groupe de travail des Églises sur la responsabilité des entreprises
Lois Corbett, Forest Caucus Canadian Environmental Network
Claire Dansereau, IWA Canada
Peter DeMarsh, Fédération canadienne des propriétaires de boisés
Bruce Gourlay, Direction fédérale des industries forestières, ISTC
Paul Griss, Fédération canadienne de la nature
Diana Keith, Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada
Don Lashley, Welwood of Canada Ltd.
Gerry Lee, Service canadien de la faune
Chris Lee, Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels
Tom Lee, Forêts Canada
Elizabeth May, Sierra Club of Canada
David Neave, Habitat faunique Canada
Keith Newman, Syndicat canadien des travailleurs du papier
Joe O'Neill, Miramichi Pulp and Paper Inc.
Marie Rauter, Ontario Forest Industries Association
Tony Shebbeare, Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique
Gerry Wilde, Institut de la fourrure du Canada

SECRÉTARIAT DE LE TRNEE:

Steve Thompson,
Cathy Driscoll

TABLE RONDE SUR LES PÂTES ET PAPIERS

David Barron, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers
 Gary Blundell, Fédération canadienne de la faune
 Harry Bombay, Association nationale de foresterie autochtone
 Hugh Cook, CCME Environnement Canada
 Claire Dansereau, Vancouver
 Rocco Delvecchio, ISTC, Direction générale des industries forestières
 André Duchesne, Association des industries forestières du Québec
 John Foy, Association canadienne des quotidiens
 Julie Gelfand, Fédération canadienne de la nature
 David Hamilton, Fédération canadienne des municipalités
 John Hanson/Jill McWhinnie, Recycling Council of Ontario
 Roy Hickman & Peter Toft, Santé et Bien-être social Canada
 Ann Hillyer, West Coast Environmental Law Association
 Keith Jackson, Stora Forest Industries
 Paul Muldoon, Pollution Probe
 John Mullinder, Conseil de l'env. des emballages de papier et de carton
 Atul Nanda, Association of Municipal Recycling Coordinators
 Prem Nanda, Consumers' Association of Canada
 Keith Newman, Comm., Energy and Paperworkers Union of Canada
 Gordon Perks, Greenpeace
 John Rowsome, CDNA, Toronto Sun Publishing
 David Schindler, Université d'Alberta, Sciences biologiques
 Wayne Wolfe, CP Forest Products Ltd.
 Peter Wrist, Paprican

SECRETARIAT DE LA TRNEE:
 Steve Thompson

PROJET DE SOCIÉTÉ

GROUPE DE TRAVAIL D'INTERVENANTS NATIONAUX

Président: Ronald L. Doering
Directeur du projet: Barry Sadler
 Jean Arnold, Fallsbrooke Institute
 David Bennett, Congrès du travail du Canada
 Keith Bezanson, Centre de recherches pour le développement international
 Harry Bombay, Native Aboriginal Forestry Association
 Lorraine Brooke, Conférence circumpolaire inuit
 Lynn Broughton, Comité de participation du Canada à la CNUED
 Theodora Carroll-Foster, Centre de recherches pour le développement international
 Gordon Clifford
 George Connell, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
 Heather Creech, Institut international du développement durable
 John Dillon, Conseil canadien des chefs d'entreprises

Lee Doney, Table ronde sur l'environnement et l'économie de C.-B.
 Kristen Douglas, Comité permanent de l'environnement, Chambre des communes
 Charles Ferguson, INCO Ltée
 Janine Ferrett, Pollution Probe
 George Greene, Agence canadienne de développement international
 Arthur Hanson, Institut international du développement durable
 George Kowalski, Environnement Canada
 Shirley Lewchuck, Affaires extérieures Canada
 Sheldon McLeod, Conseil canadien des ministres de l'environnement
 George Miller, Association minière
 Beatrice Olivastri, Institut international du développement durable
 Peter Padbury, Conseil canadien pour la coopération internationale
 Chester Reimer, Conférence circumpolaire inuit
 Sarah Richardson, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
 Sandy Scott, Conseil canadien des ministres de l'environnement
 Mary Simon, Conférence circumpolaire inuit
 Robert Slater, Environnement Canada
 Nicholas Sonntag, Institut international du développement durable
 Roger Street, Environnement Canada
 Judith Swan, Institut canadien des Océans
 Susan Tanner, Les Ami(e)s de la terre
 Kathy Thompson, Fédération canadienne des municipalités
 Peter Underwood, Conseil canadien des ministres de l'environnement
 Robert Valantin, Centre canadien de recherches pour le développement international
 Zonny Woods, Institut international du développement durable
 Miriam Wyman, Women and Environment, Education and Development

GROUPE DE COLLABORATEURS CHARGÉ DES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

Doug Bradley, Produits forestiers E.B. Eddy Ltée
 Ann Coxworth, Saskatchewan Environmental Society
 David Black, Environnement Canada
 John Dauvergne, Industrie, Sciences et Technologie Canada
 Pat Delbridge, TRNEE
 Peter Dickey, Shell/CPPI
 Guy Ethier, Industrie, Sciences et Technologie Canada
 Dawn Farrell, TransAlta Utilities
 Dermot Foley, SPEC Environmental Group
 Robert Hornung, Environnement Canada
 Barbara Jordan, Finances Canada
 Mike Kelly, TRNEE/Clean Air Strategy for Alberta
 George Kowalski, Environnement Canada
 Lintton Kulak, Shell Canada
 Gord Lambert, Compagnie pétrolière impériale Ltée
 Jim Leslie, TransAlta Utilities
 Mark Lutes, Les Ami(e)s de la terre

Rob Macintosh, Pembina Institute for Appropriate Development
 Sheila Malcolmson, Borealis Energy Research Association
 Frank Marcinkow, Dow Chemical of Canada Ltd.
 Michele McLaughlin, B.C. Environment
 Bob Mitchell, Alberta Energy
 Mike Pawlicki, Ciments Canada Lafarge Limitée
 Victoria Rowbotham, Énergie, Mines et Ressources Canada
 Lynne Schryer, Compagnie pétrolière impériale Ltée
 Ellen Schwartzel, Pollution Probe
 Brian Staszewski, Centre de ressources environnementales
 Alastair Stewart, Pétro-Canada
 David Stuart, Pétro-Canada/CPPI
 Barry Worbets, Husky Oil
 Wayne Wright, Institut canadien des produits pétroliers

SECRETARIAT DE LA TRNEE:
 Mike Kelly
 Gene Nyberg

AUTRES PARTICIPANTS

Le président et les membres de la TRNEE tiennent à remercier tous ceux qui ont soutenu le travail de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Nombre de particuliers et organisations ont contribué à la Table ronde nationale au cours de l'année passée.

ORGANISATIONS

Toutes les tables rondes, les gouvernements de tous les territoires et provinces et du Canada

Comité consultatif sur l'environnement • Air Ontario
 • Alcan Aluminium Limitée • Andrew Balfour Photography • Animatics • Anne Rogier Inc. • Apple Computer, Inc. • Arbour Recycled Products • Association des collèges communautaires du Canada • Association des universités et collèges du Canada • Fédération canadienne des municipalités • B.C. Hydro • Groupe consultatif sur la Convention de la diversité biologique • Bliss Daley and Company Inc. • Boyd Group of Companies • Bruce Moore Russell • Conseil canadien des chefs d'entreprises • Communication CNW Inc. • Association canadienne des journalistes • Association des banquiers canadiens • Chambre de commerce canadienne • Association canadienne de la construction • Conseil canadien des ministres de l'environnement • Ambassade du Canada, Washington D.C. • Canadian Environmental Industry Association • Institut canadien des recherches avancées • Congrès du travail du Canada • Musée des civilisations • Conseil canadien de conservation des terres humides • Centre des études internationales, Université de Toronto • Centre pour Notre Avenir à Tous • Colton-Temple Design • COMINCO • Conference Board du Canada • Du Pont Canada Inc. • Emploi et Immigration Canada • Énergie,

Mines et Ressources Canada • Energy Probe • Environnement Canada • Ernst and Young • EthicScan Canada • Fédération canadienne des municipalités • Festival Promotions • Finances Canada • École des études supérieures en journalisme, University of Western Ontario • H.J. Ruitenbeek Resource Consulting • La Fondation Harmonie du Canada • Hart House de l'Université de Toronto • Hawley Signs and Graphics • Hillebrand Estates Winery Limited • Hostess Frito-Lay Inc. • Compagnie de la Baie d'Hudson • INCO Limitée • Industrie, Sciences et Technologie Canada • Institut de recherches politiques • Chambre de commerce internationale • Centre canadien de recherche pour le développement international • Institut international du développement durable • Institut international de la paix • Intrepid/Capital Records • Investissement Canada • La Brasserie Labatt Limitée • Lévesque, Beaubien • Livingston, Distribution Centres Inc. • Loric Advertising • Lowe Martin Group • Macfarlane Data Services • Magnetic South • Mowad Films • National Safety Associates Ltd. (NSA) • News Canada • Nissan Canada Inc. • Ministère des Richesses naturelle de l'Ontario • Pepsi-Cola Canada Ltée • Perkins Moore & Associés • Pizza Pizza • Pollution Probe • Resource Futures International • Secrétaire d'État du Canada • Le groupe Sims Latham • Tel-Av • The ARA Consulting Group Inc. • The Printing House • The Razorbacks • Western Environmental and Social Trends, Inc. • Westin Hotel, Ottawa • Fonds mondial pour la nature Canada • Banque mondiale

PARTICULIERS

Don Abelson • David Anderson • Mike Apsey • John Audley • Regina Barba • Rachael Baxter • Clare Baxter • Katherine Beavis • Lynn Beckett • Michel Bédard • Andre Belisle • David Bell • Susan Berlin • David Besner • Eric Biel • Fred Bienefeld • Richard Blackhurst • Drew Blackwell • Robert Blake • Michael Bloomfield • Lise Boucher • Georges Boulet • Mike Brandt • Meredith Brewer • Seth Brewster • Dave Bromley • Raymond Brouzes • Jeb Brugeman • Joanne Buhr • Meryn Cadell • Stephanie Cairns • Mariann Canning • Brock Carleton • Brian Casey • Tony Cassils • Steve Charnovitz • Cheryl Chynoweth • Allan Clarke • Gilbert Clements • Ann Coffey • Keith Collins • Louise Comeau • Aaron Cosbey • Frank Cosway • Rosemary Crane • Anne Cronin-Cossette • John H. Dales • l'hon. David Crombie • Ron Davidson • Lise Defresne • Christian De Laet • Armand L.C. de Mestral • Peter Desbarats • Denis Desharnais • Don Dewees • John Dillon • Jim Dixon • Carole Donaldson • Tony Dorcey • Jack Dubois • Marjorie Edwards • Linda Ehrlich • Tanner Elton • Christine Elwell • Kathryn Emmett • David Evans • John Evans • Janine Ferretti • Pierre Fillion • Rick Findlay • Lynn Fischer • Susan Fisher • Susan Fleck • Rick Frame • Michael Francino • Brian Free • Gary Gallon • Jeff Gibbs • John Godfrey • J.G. Goodfellow • Margaret Goud-Collins • Thomas Graham • Dennis Grant • Parker Gray • Daniel Green • Carl Grenier • Yves Guerard • Peter Gzowski • Trevor Hancock • Art Hanson • Ken Hare

• Jim Harries • Howard Hart • André Harvey • Kathryn Heckman • John Helliwell • Jean Hennessey • Barry Hicken • Jenny Hillard • Ann Hillyer • David Hopper • Robert Housman • Stewart Hudson • Gary Hufbauer • Dorothy Inglis • Louis J. D'Amore • John Jackson • Dean Jacobs • Michael Jeffery • Patrick Johnson • Molly Johnson and Infidels • Jon Jonson • Naresh Karnick • Michael Keating • Sean Kelly • Ken King • Alan Knight • Natalia Krawetz • Linda Kroboth • Claude André Lachance • Réal Lacombe • Jean Lamb • Louis Lapierre • Robert Lauzon • André Lavoie • Joy Leach • Tim Leah • Loraine Lee • Jamie Linton • Hon. Donald S. MacDonald • Wayne Mailloux • Husam Mansour • Claude Marchand • Michel Marcotte • Keith Martin • Peter Martin • Peter Maurice • Judith Maxwell • Elizabeth May • Hayes McCarthy • Stephen McClellan • Nina McClelland • Ken McCreedy • Christine McKinnon • Virginia McLaren • David McLellan • Mike McLeod • Sheldon McLeod • Sylvia McMechan • Lisa Mitchell • John Moffet • Larry Molinaro • Paul Monti • Patrick Moore • Nancy Morgan • Paul Muldoon • Don Munton • Chad Nelson • Vic Nishi • David Nitkin • Ralph Osterwaldt • Peter Pacey • Robert Paehlke • Gilbert Paillé • Martin Palleson • June Paton • Ellie Perkins • Abby Podhy • Steve Pomeroy • Gerald Porter • Gareth Porter • David Powell • Marielle Racette • Robert Radchuck • Ann Ray • Timothy Reed • William Rees • Alain Rène • Don Roberts • Andrea Robertson • Mike Robinson • Mark Roseland • Eva Rosinger • Abraham Rotstein • Giselle Rucker • Jarrett Rudy • David Runnalls • Barry Sadler • Dahna Sanderson • Matt Scheafer • Ruth Schneider • Ted Schrecker • Donna Sears • Susan Sheehan • Larry Sherman • Glenn Sigurdson • Richard Smith • Paul Smith • William Snape • Damion Solomon • Larry Solomon • Carl Sonnen • Catherine Stalford • William Stanbury • Lindsay Staples • Linda Starke • Andrew Steer • David Sutin • Susan Tanner • Kenneth Thomas • Cathy Thompson • A.R. Thompson • Vangile Titi • Moira Toque • Pierre Vachon • Bill van Geest • Jim Volmershausen • Konrad von Moltke • John Weiler • Paul West • Anne Whyte • Fraser Wilson • Dave Wilson • Howard Wilson

PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DE LA TRNEE

Directeur général
RONALD L. DOERING

Assistante principale
DENISE SIMMONS

Secrétaire administratif
GENE NYBERG

Secrétaire principale
HÉLENE MASSIE

Directrice des communications
KELLY HAWKE BAXTER

Associé principal
STEVE THOMPSON

Conseillers politiques
DAVID BASLAW
PHILIPPE CLÉMENT
CARLA DOUCET
CATHY DRISCOLL
SARAH RICHARDSON

Gestionnaire de bureau
CATHY HEROUX

Agente aux finances
PIERRETTE GUITARD

Assistants en communications
EDWIN SMITH
KINDI CHIANA

Gestion des dossiers
Mae Clifford

Bibliothèque
DOMINICA BABICKI

Secrétaires
JULIE MARTINAT
SARAH SHADFORTH

Programme de stages en développement durable Roy Aitken (emplois d'été)
Sarah Murdoch
Jocelyn Amyotte

EMPLOYÉS DU SECRÉTARIAT QUI SONT PARTIS AU COURS DE L'ANNÉE 1992-1993 1992-93

Patti Bacon, Communications
Liza Campbell, Secrétaire de comité
Ann Dale, Directeur des Opérations
Dan Donovan, Conseiller de direction
Anne Fouillard, Conseiller de direction
Mike Kelly, Conseiller de direction
Patricia Larkin, Secrétaire de comité
Peter McGrath, Services ministériels
Sam McLean, Chef, Services ministériels

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:



**LA TABLE RONDE NATIONALE SUR
L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE**

1, rue Nicholas, bureau 1500

Ottawa (Ontario) K1N 7B7

tél: (613) 992 7189

télec: (613) 992 7385



Cette Rétrospective Annuelle est imprimée sur du papier recyclé avec des encres végétales

Canada

Conçu par CARRIE COLTON Ottawa (Ontario) (613) 730 0499

Imprimé par NATIONAL PRINTERS, Ottawa (Ontario) (613) 225 0250